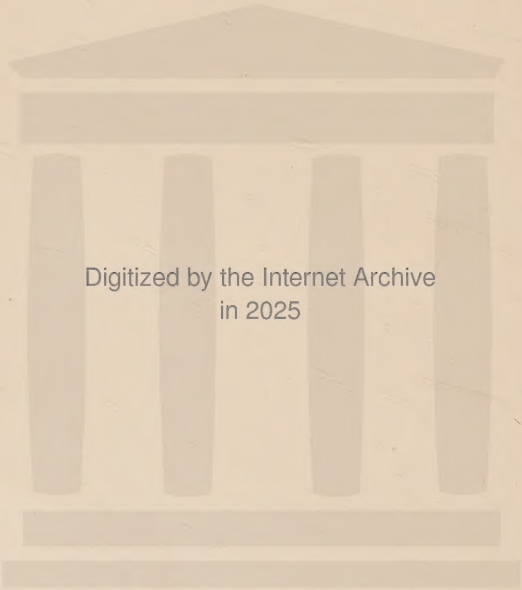
Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lassomptioncorpo0000mari

201
C

L'Assomption Corporelle de la Mère de Dieu

DU MÊME :

Servitude et Royauté au Carmel. *Discours*. (*Revue du Clergé Français*, 15 juillet 1899).

La Bible et la Science orientale. (Sueur-Charruey, Paris, 1899).

La Beauté de Marie. (*Notes d'art*). (Tiran, Brignoles, 1901).

Sainte Clotilde : Panégyrique prononcé dans la Chapelle des Dames de Sainte-Clotilde, à Hyères, le 3 juin 1901. (Tiran, Brignoles).

Un Dracénois général en Espagne, Joseph de Parian. (*Glaneur du Var*, 1905).

Régusse pendant l'invasion Austro-Sarde (1746-1747). (*Glaneur du Var*, 1905).

Saint Marcel : Panégyrique prononcé à Barjols, le 17 janvier 1906. (Mazeyrie, Tulle).

Notre Dame de Beauvoir : Discours prononcé à Moustiers-Sainte-Marie, le 8 septembre 1906. (Mazeyrie, Tulle).

L'Ame du Paysan Russe, d'après ses Légendes populaires. (*Narodniia Rousskia Legendi, d'Afanasief*). (E. Vitte, Lyon, 1908).

Les Idées Sociales des Sectaires russes. (*La Réforme sociale*, 1er octobre 1907).

Les Gardes d'Honneur lyonnais a Fourvière : Discours prononcé le 30 juin 1915. (*Bulletin de la Garde d'Honneur*, août 1925).

Panégyrique de Saint Eucher, prononcé en l'église Saint-Eucher de Lyon, le 16 novembre 1914. (*Revue Mariale*, 26 novembre 1914).

MARIUS FAVIER
Aumônier du Lycée de Toulon

L'ASSOMPTION CORPORELLE DE LA MÈRE DE DIEU

dans le Dogme Catholique

d'après les Travaux du R. P. Guido Mattiusi

18,699

Property of
CBF
Please return to
Graduate Theological
Union Library

FRANCISCAN MONASTERY
LIBRARY
OLD MISSION, SANTA BARBARA

0
45.6
274

" Editions Spes "
17, Rue Soufflot, PARIS (V°)
1926

NIL OBSTAT :

Telone, 13 septembris 1925.

Josephus ESCUDIER,
censor deputatus.

IMPRIMATUR :

Telone, 14 septembris 1925.

Félix, Episc. Forojulien.

AVANT-PROPOS

Lorsque le Père Billot descendit d'une chaire qu'il avait illustrée et revêtit la pourpre, il désigna au choix du Souverain Pontife, pour continuer son enseignement à l'Université Grégorienne, un de ses disciples préférés, le P. Guido Mattiussi. C'est dire l'autorité qui s'attache à la parole et à la plume de ce théologien, mort, hélas, cette année même. Qu'il nous soit permis d'ajouter que notre admiration pour un tel Maître se double des regrets laissés par l'ami vénéré, qui nous avait confié la mission d'interpréter sa pensée. Ses thèses sur la Somme de Saint Thomas lui méritent un rang distingué parmi les théologiens contemporains. Œuvre de science et de piété, le livre sur « *l'Assomption corporelle de la Vierge Marie dans le dogme catholique* » est la mise au point d'articles écrits par lui dans l'*Assunta* de janvier 1916, origine de la Revue, à décembre 1919, sous le titre « *Il Desiderio nostro* ». Cet ouvrage, paru en janvier 1924, à Milan, avait été précédé d'une thèse latine du même auteur : « *Utrum corporea Virginis Assumptio ad fidei catholicae depositum spectet* », publiée le 15 août 1922 (1).

(1) *L'Assunzione corporea della Vergine Madre di Dio nel dogma cattolico*, p. VII, 395. Milano. Tip. Card. Ferrari. 1924.

— *Utrum corporea Virginis Assumptio ad fidei catholicae depositum spectet, Disputatio. Aquipendii.* Libraria Lemuriana, 1922.

Peu après le décès du P. G. Mattiussi, l'*Osservatore Romano* donnait un article qui racontait comment cet esprit compréhensif s'était passionné, pendant un long séjour à Paris, pour les sciences physiques et mathématiques. Il rappelait surtout un fait qui nous importe davantage : l'*Assunzione corporea* a été composée sur la demande de Benoît XV.

De notre pays, dont il maniait la langue avec une maîtrise rare, ce docte italien avait gardé bon souvenir. Voici ce qu'il répondait de Padoue, le 18 octobre 1916, à un prêtre français, qui lui avait écrit sur la question de l'Assomption : « Il faut d'abord que les Français s'ébranlent. Le royaume de France a été dédié à la reine du Ciel en la fête de l'Assomption, et ce sont toujours les Français, qui, par leur activité et leur langue, doivent entraîner le monde. Le moment est mauvais, mais on peut faire un travail de préparation. La guerre finie, nous nous acquitterons de notre dette de reconnaissance en ajoutant ce beau fleuron à la couronne de Notre Dame... Le Saint Père est bien disposé; mais encore une fois, c'est aux Français d'initier (*sic*) le mouvement ».

L' « *Assomption corporelle* » répond aux préoccupations actuelles de beaucoup de catholiques qui souhaitent une définition du privilège marial. Peut-être en publierons-nous quelque jour, la traduction intégrale. Nous en présentons, aujourd'hui, dans un essai de synthèse, les idées directrices. C'est suffisant, nous semble-t-il, pour établir le vrai point de vue de la question, celui-là même auquel le P. Bainvel s'est expressément

rallié lors du Congrès marial de Nantes, en octobre 1924.

Daigne la Vierge glorieuse agréer notre modeste effort et bénir notre travail!

Toulon, le 8 sept. 1925,
en la Fête de la Nativité.

M. Favier, aumônier.

SUPPLIQUE

de Mgr GUILLIBERT, Évêque de Fréjus et Toulon

Très Saint Père[1]

Selon une très ancienne croyance — écho fidèle de la tradition sacrée, cette croyance est restée bien vivante au sein de la sainte Eglise catholique — peu après sa mort, la Bienheureuse Vierge Marie ressuscitée, fut, avec son corps, portée au ciel par les chœurs angéliques. Qui ne voit que la définition du dogme de l'Immaculée-Conception appuie cette doctrine d'une raison encore plus solide? Cette Vierge que nous proclamons exempte de la faute originelle et de toute autre tache, comment la croire soumise aux ravages de la mort, contre-coup et châtiment du péché? C'est, d'ailleurs, le sentiment des fidèles : il est même nécessaire que cette Vierge Immaculée, élue par Dieu de toute éternité pour une très étroite collaboration à la rédemption de l'humanité, et de qui, sous l'action fécondante du Saint Esprit, fut formé le corps très pur du Fils, célèbre déjà au ciel, conjointement avec Lui — et c'est un gage de l'espérance en leur résurrection que gardent les fidèles des deux sexes, membres mystiques du Christ — la victoire de cette heureuse Rédemption, dans la pleine et joyeuse intégrité de sa Personne humaine.

Maintes fois déjà, sur ce privilège marial, de nombreux Evêques ont exposé la foi et les vœux

(1) Texte en latin. Note du traducteur, M. F.

des Eglises particulières de la Chrétienté. Il est notoire que, pendant et après le concile du Vatican, plus de cent Evêques ont adressé au Siège Apostolique des requêtes en vue d'une définition, comme dogme de foi, de la doctrine sur l'Assomption corporelle de la B. Vierge Marie.

Nous, Evêque de Fréjus et Toulon, par reconnaissance pour tant de bienfaits reçus, au cours de notre carrière, de cette Mère de miséricorde, nous nous rallions de tout cœur à des vœux si autorisés; d'autant que nous sommes heureux d'interpréter la pensée unanime et, de temps immémorial, si fidèlement entretenue dans cette église qui nous est confiée. Aussi, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, ô Bienheureux Père, dans la conviction que jaillira d'une définition une abondante source de grâces pour le peuple chrétien, Nous lui soumettons cette pressante requête : daigne Votre Sainteté définir de sa voix infaillible que la doctrine affirmant l'Assomption au ciel, en corps et en âme, de la B. Vierge Marie, Mère de Dieu, est réellement contenue dans le dépôt de la révélation, et que tous doivent la croire comme vérité de foi.

Que Dieu... etc...

† Felix, *Evêque de Fréjus et Toulon.*

Donné à Hyères, du diocèse de Fréjus, près la chapelle très populaire de Notre Dame de Consolation, le 21 mars 1908.

INTRODUCTION

NOTRE POINT DE VUE

Séparés à la mort, l'âme et le corps des hommes ne se réuniront qu'au jugement dernier. La Vierge Marie, Mère de Dieu, émigrera bien selon la condition de l'humaine nature, de la carrière terrestre, mais la mort « ne pourra l'enchaîner dans ses liens » (1). Peu de temps après son passage, son âme bienheureuse viendra ranimer sa vénérable dépouille et dans l'intégrité de sa nature, en âme et en corps, Marie montera au ciel, qui L'acclamera comme sa Reine.

Telle est notre croyance catholique. Assomption et Ascension! Même essor glorieux pour la Mère et le Fils. Et pourtant, la différence est importante. Jésus s'élance « dans sa force », par sa propre vertu; Marie est enlevée par la force de Jésus, et traverse l'espace « appuyée sur son Bien-Aimé » (2).

Notre étude tend-elle directement à établir la vérité de cette doctrine? Non. L'Assomption repose sur le sentiment commun de l'Eglise, et nous la regardons comme certaine. Nous nous préoccuppons encore moins des circonstances accompagnant le trépas de la Vierge, et des récits qui en furent publiés, de la date de sa résurrection, de tous les détails qui sollicitent les pieuses imaginations ou la curiosité inquiète des chercheurs. Il nous

(1) Paroles d'une vieille collecte romaine dans le Sacramentaire de Grégoire le Grand.

(2) *Gradiens in fortitudine sua... Innixa super Dilectum suum.* Is. 63. 1. — Cant. 8. 5.

suffit d'affirmer avec l'opinion reçue : peu de jours après sa mort, la Mère de Dieu revint à la vie, et fut réunie à son Fils dans le Ciel.

Le but de notre enquête est plutôt celui-ci : par quelle voie la vérité de l'Assomption a-t-elle pénétrée dans l'Eglise? Est-ce par tradition historique, sur la donnée de documents écrits, analogues à ceux qui transmettent à la postérité les miracles d'un saint des premiers âges? Est-on seulement parti du fait que le corps de la Vierge, n'ayant pas été retrouvé dans sa tombe, on pouvait, par déduction probable, conclure à son Assomption? Ou bien, serait-ce une pieuse opinion, née de l'étude des faveurs accordées à la Mère de Dieu, qui aurait prévalu auprès des saints, et que l'Eglise aurait faite sienne? Ou bien faudrait-il y reconnaître l'écho d'une révélation privée, dans le genre de celles de sainte Marguerite Marie, fixant non point, certes, le culte du Sacré-Cœur, mais le jour de la fête et certaines pratiques de piété?

Nous excluons résolument toutes ces explications. Notre thèse est celle-ci : c'est au cœur de cette révélation elle-même, que l'Eglise a reçue par l'Ecriture et la tradition apostolique, que s'enracine, dans sa vérité et sa certitude, le privilège pour Marie, d'une Assomption au ciel, en corps et en âme. Nous affirmons que ce privilège incomparable appartient au dépôt de la foi; qu'en soi, il peut provoquer l'adhésion que mérite toute doctrine divinement révélée, bien que l'Eglise ne le range pas encore parmi les dogmes; que cette vérité, enclose dans le dépôt, peut en être extraite, et par une définition explicite, s'il plaît au Pontife

Romain, être imposée à la foi de tous les chrétiens. Notre objectif principal est de prouver la définibilité de l'Assomption corporelle de Marie, au titre de vérité contenue dans le trésor de la révélation catholique. Et les raisons que nous invoquerons, pour étayer la prérogative elle-même, mettront surtout en lumière sa marche ondoyante à travers la vie de l'Eglise, ce qui nous permettra de dater son point de départ de l'ère et de l'enseignement des Apôtres.

Quel est, sur ce privilège, le sentiment présent de l'Eglise? Affirme-t-il avec certitude l'Assomption corporelle?

Quels éléments d'appréciation nous fournit la tradition antique?

Peut-on légitimement faire fonds sur certaines données scripturaires?

Une confirmation de notre thèse ressort-elle de l'analogie de la foi?

L'Assomption corporelle jaillit-elle nécessairement de la révélation divine?

Y a-t-il des raisons de supposer une affirmation explicite des Apôtres?

Est-il opportun de solliciter sur ce point de doctrine une définition solennelle du souverain Pontife?

Autant de questions auxquelles nous donnerons les réponses que nous suggère notre guide. D'avance, nous nous excusons auprès des lecteurs, des lacunes, volontaires, pour la plupart, de notre exposition. Qu'on nous soit indulgent à la pensée qu'il est délicat de classer, parmi les matériaux œuvrés pour un vaste sanctuaire, ceux qui s'adaptent le

mieux et les seuls au plan d'un simple oratoire. Nous nous excusons, en particulier, de proposer la lecture assez laborieuse du Chapitre Deuxième, sorte de compte-rendu d'une longue enquête, donnant en résultat, une série interminable de documents. Et nous n'avons, pourtant, retenu que les plus décisifs. Pourvu, du moins, que notre traduction rappelle un peu la saveur des textes latins et grecs originaux!

L'ASSOMPTION CORPORELLE DE LA MÈRE DE DIEU

CHAPITRE PREMIER

Le sentiment présent de l'Eglise affirme-t-il avec certitude l'Assomption corporelle de La Vierge ?

Il y aurait, paraît-il, quelques raisons de douter de cette certitude.

D'abord, cette doctrine n'est pas enseignée comme étant définie. Dans ce cas, on garde toute liberté de s'inscrire en faux contre elle, et même de considérer sa négation comme aussi probable. Bref, incertitude.

Ensuite, c'est une question qui ne peut être certainement connue que par la seule révélation. Vous accordez qu'elle n'est pas de foi : vous n'êtes pas autorisé à prétendre qu'elle soit révélée. Or, si elle n'est pas révélée, défendez-la comme pieuse opinion; ne la tenez pas pour tout à fait certaine.

Enfin, il est loisible de penser que la fête du 15 août, en l'honneur de l'Assomption corporelle, n'a été instituée qu'à titre hypothétique,

c'est-à-dire, à condition que le privilège soit réel, comme on le dit, ou comme on le croit pieusement. L'Eglise célèbre ainsi la translation de la maison de Lorette. Donc, pas de vraie certitude.

— Pieuse opinion, — répète encore, en 1921, le Docteur Ernst en s'appuyant sur des textes de saint Augustin et autres Pères.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ces objections.

Quelle est, depuis des siècles, l'opinion commune des théologiens?

Mieux que les simples fidèles, ils connaissent la vraie pensée de l'Eglise. Sur une thèse donnée, la discussion est-elle possible, licite? Les voilà, d'habitude, en désaccord. Se mettent-ils à l'unisson? Leur accord est un sûr critérium de la vérité de cette thèse.

Or, que pensent les théologiens de la négation du privilège marial? Ils s'entendent pour la déclarer téméraire et donc illicite, sous peine de faute grave. D'aucuns taxent cette négation d'erronée, de voisine d'hérésie. Catherin et Cordoba vont — mais c'est une exagération — jusqu'à la stigmatiser comme hérétique. Ecoutons saint P. Canisius (1) :

(1) *Quæ sententia jam sæculis abhinc aliquot obtinet, ac piorum animis infixa, totique Eccle-*

« L'affirmation de l'Assomption corporelle, depuis plusieurs siècles, triomphe dans l'Eglise; elle est si enracinée dans les âmes fidèles que celui qui nierait cette vérité ne serait pas écouté patiemment, mais sifflé à la ronde comme frondeur, tout à fait téméraire, et plus imbu d'esprit d'hérésie que de foi catholique ». Ecoutons également le Cardinal C. Baronius (1) : « C'est une idée admise par tous les Pères et par les scolastiques; il n'y a pas lieu d'en douter; et par suite, ce serait grande imprudence et excessive témérité... que d'oser y contredire ».

A nous en tenir à ce siècle même du Concile de Trente, voici deux théologiens qui, pour peser les obligations de conscience et apprécier à quel degré une assertion relève de la foi, sont vraiment des maîtres, de Lugo et

---

sicæ sic commendata est, ut qui Mariæ corpus in cœlum negant assumptum, ne patienter quidem audiantur; sed velut nimium contentiosi aut prorsus temerarii et heretico magis quam catholico spiritu imbuti homines passim exsibilentur : De B. Deip. I. V. c. V.

(1) *In quam sententiam, cum Patres omnes qui de ea re egerunt æque conspirent, et scholasticorum classis pariter consentiat, nullus remanet dubitandi locus; adeo ut perfractæ frontis et procacis sit animi indicium Ecclesiæ universalis usui et tot Patrum sententiis non acquiescere, maximam esse temeritatem his omnibus contradicere.*

Suarez. Le premier (1), salué par saint Alphonse de Liguori comme le prince des moralistes, après saint Thomas, écrit : « Aux yeux des censeurs en théologie, est proposition téméraire celle qui contredit à l'opinion commune des Pères ou qui, sans raison suffisante, émet une affirmation contraire au sentiment des théologiens. Par exemple, si quelqu'un soutient que la Très Bienheureuse Vierge Marie n'a pas été transportée en corps et en âme au ciel ». Le second (2), dont l'érudition est merveilleuse, déclare que « déjà de son temps, l'opinion favorable à l'Assomption est si commune, que pas un pieux catholique ne peut en douter, ou la nier sans témérité ».

A ces docteurs de la Compagnie de Jésus, nous adjoignons, bien que sur d'autres questions il se sépare d'eux, celui qui le premier coordonna le traité classique : *De locis theologicis*, et par cette importante contribution, imprima à la théologie une forme nouvelle,

(1) *Propositio temeraria apud censores theologos est quæ communi Patrum sententiæ opponitur, aut quæ contra doctores theologos sentit sine sufficienti fundamento. Talis erit si quis dicat Beatissimam Virginem non esse assumptam in corpore et anima in cœlum.* De fide. Disp. XX., 96.

(2) *Est jam nunc tam recepta hæc sententia ut a nullo pio et catholico possit in dubium revocari aut sine temeritate negari.* De Inc. in 11 p. vol. 11. Disp. XXI.

plus préoccupée que l'ancienne du discernement des différents modes de certitude, mieux adaptée à la réfutation des diverses erreurs, Melchior Cano, des Frères Prêcheurs. Amené, lui aussi, à définir l'opinion téméraire, à illustrer sa définition d'un exemple, il recourt à celui de l'Assomption : « A l'heure actuelle, les théologiens jugent téméraires et désignent comme gravissant l'échelle des erreurs ceux qui, véritable arrière-garde de l'hérésie, n'admettent pas les jugements de la foi : tels sont ceux qui nient l'Assomption corporelle de la Vierge au ciel » (1).

Nous en avons donc pour garants les théologiens : l'Assomption corporelle est objet de foi commune — nous prenons le mot foi dans un sens large — et, depuis longtemps, objet d'un culte solennel dans l'univers catholique.

C'est un fait vivant, contemporain, universel : tout le peuple chrétien admet, sans hésitation, cette doctrine glorieuse pour la Vierge. Et c'est sur ce fait, comme sur le fondement principal, que nous établissons la vérité de l'Assomption et notre droit d'affirmer qu'elle

(1) *Theologi in præsenti temerarios censent atque inter errorum gradus constituunt et locant : qui, quoniam hœresum appendices sunt, a fidei judicibus sunt animadvertendi, ut : Beatam Virginem non esse in cœlos cum corpore assumptam.* De locis theo. I XII. c. X.

est enfermée dans la teneur intégrale du dépôt : d'où possibilité et espérance de la voir définie.

La croyance générale s'exprime avant tout dans la solennité du 15 août. Pas un catéchisme qui ne lui assigne pour objet l'Assomption corporelle de la Mère de Dieu; pas un fidèle qui n'en soit convaincu; pas un prêtre qui n'y puise l'inspiration de son discours de circonstance. Il lira à Matines, le cinquième jour de l'octave, un exposé assez clair de la doctrine dans l'homélie de saint Bernard; il pourra méditer les leçons plus explicites de saint Jean Damascène, et concluera avec Benoît XIV (*De Festis*, L. II, c. 8) : « Il est hors de doute que c'est la pensée de l'Eglise de nous proposer dans la principale fête mariale l'Assomption de Notre Dame, en âme et en corps ».

Et l'érection des autels, et la dédicace de sanctuaires à la Vierge de l'Assomption avec les images qui la représentent dans ce mystère? Quand on songe que la consécration de temples et d'autels à la mémoire des Saints n'est chose permise qu'après leur canonisation, réputée infaillible à titre d'officiel et suprême jugement de l'Eglise, ne faut-il pas regarder comme très certaine l'opinion de l'Eglise qui

approuve, qui impose le culte le plus éclatant de la Vierge, Mère et Reine triomphante?

Et le Rosaire et son quatrième mystère glorieux; le Rosaire, dévotion approuvée et recommandée par l'Eglise, plus que toute autre enrichie d'indulgences; le Rosaire n'oriente-t-il pas dans une direction précise, la croyance et la piété des fidèles?

Oui, pourquoi cette fête, sa liturgie et ses prières, en Orient comme en Occident, sinon pour un hommage solennel et séculaire à l'Assomption corporelle de Marie?

Qu'on ne nous objecte pas que les Grecs l'ont célébrée sous le vocable de *Dormition*. Ayant peut-être une plus large conception que les Latins de la résurrection et du triomphe final de la Vierge, il n'est pas surprenant que dans le faisceau des événements reliés à sa suprême exaltation, les Grecs aient emprunté le nom au premier fait dans l'ordre de la connaissance. D'ailleurs, dit le P. Nilles qui fait autorité, on trouve chez eux plus d'une fois *Metastasis* — translation, — ou même *Anastasis* — résurrection, — à la place de *Koimesis* ou dormition.

Qu'on ne nous objecte pas, non plus, les différentes nuances que prend, suivant le cas, le mot assomption. Pour les saints et pour

Jésus, il doit s'entendre de la manière qui convient à chacun d'eux; pour la Vierge, inférieure à son Fils, supérieure à tous les saints, il a un sens classique, consacré, définitivement admis. L'Assomption est un mot réservé à Elle seule. Ainsi, dans le langage chrétien, toujours riche de vérité, se reflète la certitude de la pensée.

Il reste à élucider les doutes mentionnés au début.

Quelle probabilité a une négation qui ne va pas contre la foi? — Même dans le domaine surnaturel, il n'y a pas que les vérités de foi qui soient certaines. Sont certaines aussi les vérités qui s'accusent en traits suffisamment précis dans le sentiment de l'Eglise, ou qui sont apparemment contenues dans le trésor de la révélation, ou qui ont une connexion nécessaire avec des dogmes déjà définis. Et puisque l'enseignement commun de l'Eglise suffit amplement à établir la certitude de ce privilège, sa négation perd toute probabilité.

En conséquence, à la seconde objection soutenant qu'une vérité qui n'implique pas l'acte de foi n'est pas révélée, nous opposons une fin de non-recevoir catégorique, fondée sur la distinction entre les vérités implicites et les vérités explicites.

Quant à la troisième qui excipe d'une hypothèse touchant l'institution de la fête, nous répliquons : dans la conviction commune des fidèles et de leurs évêques, la prérogative triomphale n'est pas proposée à leurs hommages à titre de souvenir historique, comme la chute de la neige sur l'emplacement de Sainte-Marie Majeure, la translation de la maison de Lorette, ou une apparition quelconque de la Mère de Dieu. Mais il s'agit ici d'un mystère céleste, considéré sous l'angle où il rejoint la gloire singulière de la Mère très sainte, sa dignité et le couronnement des privilèges dont Elle a été comblée. Quel que soit le mode adopté par l'Eglise, pour nous proposer le mystère, celui-ci est certainement admis comme appartenant à la doctrine catholique. Les textes cités par le Docteur Ernst prouvent, tout au plus, que certains Pères n'ont pas formellement professé l'Assomption, ou que Notre Seigneur a eu droit *par nature* à une glorification qui n'était accordée que *par grâce* à la Vierge. Notre argument n'est pas ébranlé par ces réserves. Or, cet accord actuel de l'Eglise, que le lecteur le note bien, est la pierre angulaire de notre thèse, et sa meilleure démonstration.

▪▪▪▪▪▪▪▪

CHAPITRE DEUXIÈME

Quels éléments d'appréciation nous fournit la Tradition antique ?

Nous grouperons les résultats de notre enquête autour de quatre chefs : exposé des objections et réponses; données occidentales; données orientales; aperçu de la polémique soulevée par notre thèse.

I

Les Jansénistes et, à une date récente, les Modernistes se sont heurtés, affirment-ils, à une grosse difficulté : ils ne découvrent aucune trace de l'Assomption corporelle dans toute la Patrologie.

Saint Epiphane, ajoute-t-on, ne dégage aucune idée claire dans l'Eglise de son temps; il ne laisse échapper que des paroles vagues sur un sujet qui lui tient à cœur.

Et l'on multiplie les objections.

Quand saint Ambroise traite de la mort de la Vierge, il semble moins affirmer que nier son Assomption.

En Occident, c'est Grégoire de Tours, en Orient, saint André de Crête qui, les premiers, en ont parlé.

Au cours du V^e^ siècle, en condamnant un livre apocryphe attribué à saint Méliton, livre où il était question du privilège glorieux, le pape saint Gélase parut en rejeter la croyance elle-même.

Toutefois, eut grande vogue l'histoire dénommée euthymienne, que Juvénal, évêque de Jérusalem, raconta, dit-on, à sainte Pulchérie et que saint Jean Damascène recueillit et propagea. C'est donc une fable qui aurait donné naissance à la croyance en l'Assomption. Crédule à l'excès, le Moyen-Age y ajouta foi. Et ainsi se forma l'opinion commune.

—Est-il permis de fixer de pareilles origines à une croyance certaine de l'Eglise universelle? Qu'on en juge.

Pour nous, sur le fondement que nous avons posé de l'accord présent de tous les fidèles, nous dressons d'abord l'argument de prescription. Il est impossible qu'une pratique générale de prières, de culte, de fête, soit instituée par l'autorité suprême, et que, par ailleurs, cette pratique soit une erreur. Or, les rites latin, grec, arménien, copte et autres rites orientaux, admettent manifestement l'Assomption : concluez à l'antiquité et à l'origine légitime de cette croyance. Qu'on y réfléchisse : voilà la même idée partout acceptée.

Des légendes, des documents apocryphes, une dévotion particulière, l'influence d'un saint isolé, pourraient faire éclore un culte local et timide. Mais trouver simultanément, partout, la même fête établie! Aux adversaires d'infirmer cette preuve.

Quand les théologiens entreprennent de justifier par la tradition historique le nombre des sacrements fixé par le Concile de Trente, ils ne sont pas en meilleure position que nous par rapport à l'Assomption. Le document le plus ancien où le nombre sept est explicitement marqué, où la distinction des sacrements est bien formulée, est le catéchisme composé en Germanie au XI[e] siècle, par l'évêque Otton. Pour remonter plus haut, on recourt, d'habitude, au consentement des églises séparées de l'Eglise Romaine, qui accusent le même nombre. En vain, cherche-t-on des témoignages formels aux premiers siècles, époque où le mot sacrement ne présentait même pas de sens précis, où l'on avait coutume de professer les trois mystères du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie. Cependant, il n'est pas permis d'en douter. Le concile l'a proclamé comme un dogme; la foi présente se renforce de cette preuve décisive qu'est le consentement des sectes depuis

longtemps détachées du tronc latin. Ainsi pour les sept sacrements, arrêt de l'histoire : au-delà, il y a la prescription. La définition dogmatique nous offre pour ce chiffre une certitude absolue, qui s'étaie d'une bonne raison : l'impossibilité d'assigner une autre cause à une croyance que tous partagent. Pour l'Assomption, nous n'avons pas encore le jugement solennel qui impose l'acte de foi; mais nous avons un consentement semblable de toutes les Eglises; et nous ne saurions l'expliquer qu'en le dérivant d'un premier enseignement très ancien. La ressemblance est frappante : notre preuve glisse au fil de la logique, selon la loi d'un parallélisme qui doit entraîner la conviction.

Remarquons que la prescription acquiert, parmi nous, une plus grande efficacité de l'assistance promise à l'Eglise comme à la gardienne incorruptible de la vérité divinement révélée. Dans l'universelle société des fidèles, il ne peut s'insinuer une croyance qui prenne pour parole de Dieu ce que Dieu n'a pas dit, pas plus qu'un dogme aujourd'hui défini n'a pu être communément nié, encore moins sa négation regardée comme de foi ou décrétée par l'Eglise.

Vainement donc nos contradicteurs assigne-

raient d'autres origines à la croyance en l'Assomption. Leurs objections font-elles échec à notre argument de prescription? Serrons-les d'un peu près.

Ils arguent du silence des Pères, des grands Docteurs de l'Eglise. — Ce silence s'explique doublement : d'abord, nécessité pour les premiers Pères d'insister sur l'affirmation des principaux dogmes qui fondent la religion chrétienne et de concentrer leur attention sur les articles du Symbole concernant Dieu et Notre-Seigneur, cibles des flèches hérétiques. Parce qu'elles touchent de très près à l'Incarnation du Verbe, la Maternité divine et l'intégrité virginale comptaient de nombreux et quotidiens apologistes. Ensuite, discipline de l'arcane — c'est du moins l'avis de certains — sur les points qui risquaient de mal impressionner l'esprit des païens; d'où atténuations discrètes dans le culte décerné à une femme comme Mère de Dieu. Sous l'empire des fables mythologiques, n'y avait-il pas danger, pour des idolâtres, de la confondre avec une déesse mère des Dieux? qui sait? L'Assomption eut peut-être produit sur eux l'effet d'une sorte d'apothéose. Pas d'institution hâtive de fêtes pour honorer une à une les prérogatives de Marie; peut-être, tendance à glisser sur celles

que ne mentionnent pas expressément les Ecritures ou qui n'entrent en contact que de façon indirecte avec les préceptes de la vie chrétienne. Enfin, une notion trop étroite du privilège marial : était-il si important, si extraordinaire aux yeux de ceux qui le croyaient accordé à saint Jean, et à la foule des morts dont saint Matthieu signale, au matin de Pâques, la sortie du tombeau et les apparitions dans Jérusalem?

Sans doute, saint Epiphane donne à entendre qu'il n'a pas, non plus que ses contemporains, d'idée bien claire sur le mode de glorification dont la Mère de Dieu fut favorisée lors de son passage de la terre au ciel. Mais la masse des fidèles, il le prouve, supposait quelque chose de grandiose, et, pour son compte, il incline plutôt à amplifier qu'à restreindre les suppositions. A son avis, il est probable que la Vierge n'est pas restée soumise à la loi de la mort, mais, comme une arche de Dieu, incorruptible et intacte, Elle a été transportée au paradis. On a donc, dans la plus haute antiquité, la conception de privilèges qui rayonnent jusqu'à la mort de la Mère de Dieu et la gloire qui l'accompagne.

Quant à saint Ambroise, dans le texte auquel se réfèrent des critiques peu avertis, il

commente les paroles : « *Tuam ipsius animam pertransibit gladius* ». — Nous ne lisons pas, déclare-t-il, que la Vierge ait été tuée : donc, ces paroles doivent s'entendre d'autre façon. — Voilà ce que dit le saint docteur et rien de plus. Il est impossible d'en rien déduire pour ou contre la résurrection de Marie.

Pour l'interprétation du texte de Grégoire de Tours, une distinction est de rigueur : cet auteur parle de l'Assomption comme d'une croyance qui a, depuis longtemps, acquis droit de cité; il ne se pose pas en novateur. S'il décrit la fête avec ses illuminations nocturnes et la liturgie solennelle et traditionnelle, c'est que le mystère, accepté de tous, était entré dans le cycle rituel.

Nous rencontrerons tout à l'heure saint André de Crète.

Passons à l'examen des écrits apocryphes et de leur prétendue influence sur la genèse de la croyance. L'Eglise antique les proscrit, dit-on; donc elle condamna en même temps l'opinion qu'ils professaient. — Erreur sur leur influence; erreur sur leur condamnation. Celle-ci ne nie pas l'Assomption même de la Vierge qu'on affirma, qu'on célébra avec plus d'éclat encore après le décret de saint Gélase, mais elle réprouve et l'attribution de ces écrits

à des saints des siècles antérieurs, et leurs fables et leurs miracles, inventions fantaisistes, gracieuses ou grossières. L'impression laissée par ces récits imaginaires troublait plus qu'elle n'éclairait dans les esprits la notion du privilège. Que certains détails, dans le cadre des circonstances sur lesquelles les apocryphes concordent, aient pu fournir un aliment à la dévotion populaire et un thème à discours de fête, nous le reconnaissons. Mais les broderies — celles de Leucius datent peut-être du second siècle — se déroulent sur un fond qui existe et qu'elles ne créent pas, sur une doctrine transmise bien avant et qui, au cours des siècles, resta invariable.

II

Données occidentales... Des maîtres, éminemment représentatifs de la pensée théologique, ont déjà déposé en faveur de notre thèse. Celle-ci est confirmée par le témoignage du Concile schismatique de Constantinople, affirmant en 1672, contre les calvinistes, l'Assomption de la Vierge Marie. Aveu précieux d'une vérité émanant des ancêtres, qui la professaient, à une date antérieure à la séparation d'avec Rome

Nous ne pouvons faire défiler ici une pléiade

de docteurs dont la parole, sur notre sujet, de Dominique Soto à Durand de Mende, rend le même son; un poète-théologien, Dante, écho de la croyance commune, qui, tout en réfutant, au XXV^e^ chant de son Paradis, l'opinion que saint Jean est en corps au ciel, y salue « les deux seules lumières — Jésus et Marie — qui y sont montées ».

Interrogeons le siècle classique de l'Ecole chrétienne, le XIII^e^ siècle, illustré par le B. Albert le Grand, saint Antoine, saint Bonaventure, saint Thomas; et sur la question qui nous occupe, applaudissons l'harmonie entre les fils de saint François et de saint Dominique.

Dans ses Questions sur l'Evangile *Missus est*, Albert le Grand écrit : « Il est manifeste pour ces motifs... que la bienheureuse Mère de Dieu a été enlevée au ciel en corps et en âme... Et nous croyons que cette vérité est tout à fait certaine » (*Quæstio*, CXXXII).

Au cours de son *Breviloquium*, saint Bonaventure rapporte, sans la discuter, la pensée de tous : « La justice de Dieu exige que tous ressuscitent en même temps, selon la loi commune; ce que j'ajoute à cause du Christ et de sa Bienheureuse Mère », qui sont ressuscités avant.

Commentant les deux textes : Je glorifierai

le siège de mes pieds — Lève-toi, Seigneur, pour aller à ton repos, toi et ton arche sainte — saint Antoine de Padoue, chante à travers ces symboles, l'Assomption glorieuse.

Pour prouver la sanctification de Marie dans le sein maternel, saint Thomas (Somme III, p. q. XXVII), présuppose la foi commune en ce mystère, de laquelle il tire argument. De même, quand il explique la liturgie de la Messe, en réponse à une objection, il s'exprime ainsi (Q. LXXXIII, art. V) : « La partie de l'hostie que le prêtre plonge dans le calice, signifie le corps du Christ qui est déjà ressuscité, c'est-à-dire le Christ lui-même et la bienheureuse Vierge, et les autres saints, s'il en est qui soient déjà dans la gloire avec leur corps ». La consécration distincte des deux espèces avait mystiquement séparé le corps du sang; leur mélange devient symbole des corps glorieux : avec certitude, des corps du Christ et de la Vierge, par hypothèse, des corps des saints, si vraiment ils sont ressuscités. Pour ceux-ci, il ne sait; pour les autres, il n'a pas de doute. De même, dans son commentaire du *Benedicta tu in mulieribus*, le Docteur Angélique déclare comment la Vierge fut soustraite à toute malédiction, et quant à la faute qu'Elle ne commit jamais, et quant à la peine

de la faute. « Car, dit-il, trois malédictions sont venues aux hommes par le péché : la première frappa la femme qui concevra au prix de sa virginité, portera le poids lourd de sa fécondité, et enfantera dans la douleur. La mère de Dieu fut à l'abri de cette malédiction : Elle conçut sans corruption, le fruit de ses entrailles lui fut léger, et c'est avec allégresse qu'Elle mit au monde le Sauveur, suivant la prophétie d'Isaie : Elle épanouira sa fleur dans la jubilation, avec des cris de joie. *Germinabit et exultabit laetabunda.* — La seconde frappa l'homme qui fut condamné à gagner son pain à la sueur de son front. Et celle-ci n'atteignit pas la Vierge, suivant ce mot de l'Apôtre : les Vierges sont libérées des soucis de ce monde et vivent pour Dieu seul. *Virgines solutae sunt a curis hujus mundi et soli Deo vacant.* — La troisième fut commune aux hommes et aux femmes qui retourneront en poussière. Or, la Vierge échappe à cette dernière, puisque avec son corps, Elle fut transportée au ciel : nous croyons, de fait, qu'après sa mort, Elle fut ressuscitée et emportée au paradis ».

L'idée d'exempter la Vierge de la malédiction qui nous condamne à devenir cendres, n'est pas, avouons-le, une idée originale et

personnelle de saint Thomas. Avant même saint Bonaventure qui l'expose dans son *Speculum Beatae Mariae Virginis* (lect. II), Hildebert, mort évêque de Tours en 1133, l'avait développée dans un sermon du 15 août. Hugues et Richard de saint Victor, Sicard, évêque de Crémone, Pierre de Blois, saint Amédée, et combien d'autres, l'avaient traduite chacun selon sa piété et son tempérament. Ce nous est une joie de citer saint Bernard qui épuise la douceur de son style à célébrer sa Dame et sa Reine dont la personne est glorifiée dans son intégrité de nature : « Il monte au ciel, s'écrie-t-il, ce rejeton incomparable de la terre; il monte là, d'où nous viennent tous les dons excellents. Mais, dans son Assomption, la Vierge Bienheureuse prodiguera Elle-même aux hommes ses propres dons. Et c'est certain, car puissance et volonté ne lui faudront jamais. Elle est la Reine pitoyable des cieux; Elle est la Mère du Fils unique de Dieu. Point d'autre titre qui exalte pareillement son pouvoir et sa pitié, à moins qu'on ne prétende que le Fils n'honore point sa Mère, ou qu'on doute que le sentiment de l'amour n'a pas imprégné ces entrailles qui, neuf mois durant, portèrent l'Amour divin. Aujourd'hui, donc, Elle est reçue par Celui

qu'Elle accueillit Elle-même quand Il descendit au castel de notre terre. Avec quel honneur, Il lui souhaita la bienvenue, avec quelle jubilation, avec quelle gloire! Te l'imagines-tu? Ici bas, il n'y avait pas eu pour Lui de plus digne temple que le sein d'une Vierge; là-haut, il n'y a pas de trône plus élevé que celui que le Fils offrit à sa Mère. Oh! le bonheur de ce double accueil! Aussi, lisons-nous en ce jour, de Notre Dame, que le Christ reçut dans sa maison, qu'Elle nous offre un tableau idéal de la bienvenue céleste. Quel Ange saurait dire comment l'Esprit Saint survenant et ombrageant la Vierge de la Vertu du Très-Haut, le Verbe de Dieu s'est fait chair? Mais qui pourra imaginer dans quelle gloire s'est avancée aujourd'hui la reine de l'univers, et avec quel empressement affectueux les phalanges célestes ont volé à sa rencontre? Oh! quelles harmonies l'ont escortée à son trône! Oh! la douceur du regard, la sérénité du visage, la joie du Fils ouvrant les bras à sa Mère! Ils furent bien doux les baisers que la Mère imprimait sur les lèvres de son enfant couché sur son sein virginal, tout en se souriant tous deux; plus doux sont les baisers qu'Elle reçoit en ce jour de bienheureuse rencontre de la bouche de Jésus, assis désormais

à la droite du Père. Heureuse mille fois et éperdument heureuse, Marie quand Elle hébergea le Sauveur, quand du Sauveur Elle fut hébergée. La dignité de la Vierge Mère, quel sujet de constante admiration! Et combien à jamais adorable la bonté du Seigneur » !

Enregistrons, en passant l'attestation d'Abélard lui-même : « Notre croyance est que ce n'est pas l'âme seule, mais aussi le corps, qui ont été transportés au ciel », et inclinons-nous devant l'enseignement que donnait, en 1150, le Pape Alexandre III. Comme, dans son désir de s'instruire de la foi chrétienne, le Sultan d'Iconium s'était adressé, par ambassade, au Chef de l'Eglise, celui-ci lui envoya, en même temps que des missionnaires, une instruction par écrit. Ne croyant pas devoir passer sous silence ce qui concerne la Mère du Sauveur, le Vicaire de Jésus-Christ énuméra parmi les gloires de Marie, son Assomption. — «Marie conçut sans atteinte à sa pudeur, enfanta sans souffrance, quitta la terre sans traverser la corruption, afin d'apparaître, selon la parole de l'Ange, ou plutôt la parole de Dieu transmise par l'Ange, pleine de grâce intégralement et non pas en partie; afin que Dieu le Fils observât l'antique précepte, qu'Il avait donné, d'honorer son père et sa mère; afin, en

dernier lieu, que la chair virginale du Christ, prise de la chair de la Vierge Marie, maintînt l'harmonie du tout avec ses parties » (Labbe. T. XXI, p. 898).

Au XI^e^ et au X^e^ siècles, la même doctrine se fait jour dans les écrits de saint Pierre Damien. d'Anselme d'Aoste et de Canterbury, d'Acton de Verceil; au IX^e^, d'Aimon et de Incmar, archevêque de Reims; au VIII^e^ siècle, dans un livre, faussement attribué à saint Augustin, mais composé, au dire d'un connaisseur, Baronius, par un théologien très distingué, ainsi que dans l'homélie de saint Bède.

En Occident, comme en Orient, — nous allons le voir — la louange de la Vierge triomphante vibre toujours sur les lèvres de ses fils. En Gaule, en particulier, depuis les Mérovingiens, elle a des accents émouvants. — « O sois heureuse, chantait la Préface de la fête, Vierge féconde, Mère Vierge, par qui les joies du Ciel ont coulé jusqu'à nous, Toi, dont nous avons fêté la naissance et célébré l'enfantement, nous glorifions maintenant ton glorieux passage. Il n'eut pas suffi que le Seigneur t'eût sanctifiée à ton entrée dans la vie, si, au moment d'en sortir, il n'eut, avec opulence, enrichi sa sainte Mère. Dans ton As-

somption, il t'a accueillie pour le bonheur, Celui que tu as pleinement accueilli toi-même pour Le concevoir par la foi, si bien que n'ayant rien de la terre, tu n'as pas été retenue par un sépulcre terrestre. Ame vraiment parée de céleste beauté, à qui les Apôtres offrent leurs hommages, les Anges leurs concerts, le Christ ses embrassements, les mages un char de triomphe, ton Assomption le paradis et une gloire sublime...

III

Qu'on prête l'oreille, maintenant, au chœur oriental des panégyristes de l'Assomption.

Quand nous remontons le cours des temps, le premier qui se présente à nous, au XI[e] siècle, est le moine Jean Maurope. Dans un chant lyrique, il s'écrie : « En ce jour, nous célébrons la Dormition de la Mère de Dieu, la Déposition, la Résurrection, l'Assomption et l'Exaltation de la Mère de Dieu : merveilles sur merveilles! Cette Mère de Dieu est l'Epouse et la Fille de Dieu. Cette Epouse est Vierge. Cette Reine veut être servante. C'est la plénitude ineffable, l'opulente variété de tous les dons divins. Et voici que la vie mortelle, abandonne aujourd'hui cette Vierge qui est le

mystère des cieux, l'admiration des Anges, la force des hommes, l'honneur de notre famille, l'espérance des fidèles, le trésor incomparable. Et laissant aux mortels ce séjour de la mort, Elle vole à la vie qu'Elle-même enfanta.

« En êtes-vous surpris? Il n'y a pas de raison, puisque, dans l'histoire de cette Vierge bénie, tout est privilège, tout est prodige singulier. Que je la contemple avant la nativité du Verbe, qui dormait dans son sein, pendant la Nativité ou après, partout je ne vois que prodiges. Et ils coulent toujours d'une même source, très auguste et très noble : un Dieu qui prend la nature humaine, d'où il advient que dans le sein de Marie un Homme est Dieu. Autant de privilèges et de mystères qui ont leurs fêtes propres. La solennité actuelle est comme le sceau et la consommation des autres. Elle est la dernière des fêtes mariales, et en même temps la première et la plus importante. Elle est la principale en dignité, en efficacité.

« D'un côté, voici le Christ descendant du Ciel escorté du chœur des Vertus, allant au devant de sa Mère. Voyez-le, comme Il presse sur son cœur, avec un amour filial, celle qui tant de fois L'avait porté dans ses bras. Union admirable du Fils et de la Mère, émouvant échange de tendresses! Contemplez Notre

Dame sous la conduite du Seigneur de l'Univers, la Reine menée par le Roi, l'Epouse par l'Epoux, la Mère par le Fils, la Vierge par l'Impeccable, la Sainte par la Sainteté même, Celle qui dépasse toutes les créatures par Celui qui les domine : il entre au Ciel une âme plus grande que le ciel, et les Anges font cortège à Notre Dame, plus sublime que les Anges.

« D'un autre côté, voici accourir de toutes les régions de la terre des légions d'hommes, avec les apôtres à leur tête. Les voici qui semblent comme pleuvoir du ciel. Pourquoi chose si étrange? Qui sont ceux qui volent pareils à des nuées? se demandait Isaie. Ce n'est plus seulement Elie, Habacuc, ou Paul ravi au troisième ciel. Chacun d'eux descend avec la foule des élus : autour du grand mystère se donne rendez-vous une noble assistance.

« Oh! pensez-vous que la mort puisse, en maîtresse, s'imposer aux prémices de la vie? Que le sépulcre retiendra Celle qui par son enfantement, videra tous les sépulcres? Ne craignez rien. Des choses nouvelles exigent une nouveauté, et les merveilles continuelles accomplies jusque là dans la Vierge, appellent d'autres merveilles. La terre n'arrêtera pas ce qui est céleste. La corruption n'atteindra pas ce qui fut sans tache. L'âme toute pure s'élance

la première, mais le corps exempt lui aussi de toute souillure, la suit de près, et participant aux mêmes honneurs, est, par l'escorte glorieuse, porté au séjour immortel » (Pères Grecs, Migne, CXXX, 1080).

A signaler, au XI[e] siècle Métaphraste, Nicéphore Caliste, saint Cosmas de Jérusalem et Michel Glicas qui accusent la même croyance; au X[e], Léon VI, pris lui aussi de la manie coutumière des empereurs byzantins de jouer au théologien, dont nous retenons le témoignage, cette fois, bien orthodoxe; au IX[e] siècle, saint Théodore Studite: « Maintenant qu'elle a voulu offenser la Fille bénie d'une mère coupable, la mort a été chassée, et sa défaite est venue d'où lui était venue sa puissance. O Vierge, je te vois endormie plutôt que morte. Tu es emportée de la terre au ciel... Ta mort est vie, à la différence de la nôtre, dans l'immortalité de ton corps et de ton âme » (P. G. Migne, XCIX, 720).

Le VIII[e] siècle s'honore de trois illustres avocats de l'Assomption. Voici quelques passages de leurs discours. Saint Germain, patriarche de Constantinople, interroge : « Comment pouvais-tu succomber à la corruption, Toi qui as délivré, par la chair que tu as donnée au Fils de Dieu, le genre humain de

l'universelle corruption? Tu as disparu, c'est vrai, de la société des hommes; mais ta mort fut nécessaire pour confirmer la réalité de la chair du Verbe en toi fait Homme, c'est-à-dire pour que le vrai Dieu, né de toi, apparût vraiment Homme, engendré par une vraie femme, qui fut véritablement sa Mère. Aussi voulut-Il Lui-même passer par la mort. Et ainsi, Il a accompli deux merveilles : l'une dans son sépulcre qui vivifie, l'autre dans le tien qui est vivifié. Car tous les deux ont reçu le corps du Fils et de la Mère, mais ni l'un ni l'autre ne les ont retenus pour les dissoudre. Non, il ne fut pas possible que le tabernacle de son corps, déjà rempli de Dieu, tombât en poussière comme un corps quelconque. La Mère de la vie devait habiter avec la vie. Elle se reposa dans la mort, comme pour s'assoupir un instant et bientôt s'éveiller » (P. G. Migne, XCVIII).

Célébrant la solennité mariale, saint Jean Damascène développe aussi l'argument de convenance. Il y ajoute une raison tirée de la virginité. Si le Fils n'a pas permis que l'intégrité physique de sa mère fut altérée par la maternité, Il ne pouvait, non plus, admettre la corruption du corps maternel. Il convenait ensuite que la Mère fût unie au Fils; que celle

qui avait tenu un regard ferme sur le Fils crucifié, Le vit de ses propres yeux dans la gloire du Père; que le Verbe associât Marie à son trône pour qu'Elle fût honorée de l'univers. (Passim, P. G. Migne, XCVI, 741).

Il insiste. Qu'après avoir prêté l'oreille aux suggestions du perfide ennemi, Eve fut livrée à la tristesse et à la mort, c'était justice. Mais cette Vierge de bénédiction, si docile à la voix de Dieu, mère par l'opération du Saint Esprit de Dieu même, comment pouvait-Elle subir la tyrannie de la mort et la dissolution du tombeau? « La mort ne dut l'approcher qu'en tremblant » (Ibid. col. 728).

« Quel nom donnerons-nous, ô Vierge très sainte, au mystère qui s'accomplit en Toi? Ton âme, c'est vrai, s'est séparée de ton corps; mais ton corps, confié à la tombe, n'y reste pas pour s'y décomposer. D'être mère ne te priva pas de ta virginité : ainsi ton incorruptibilité résistera à la mort. Comme le soleil masqué par la lune ne perd rien de son éclat, Toi-même, ô Vierge, un moment éclipsée par les ombres de la mort, Tu n'as pas laissé d'épandre ta lumière. Ton passage ne fut qu'un court sommeil ». Autant de pensées que saint Jean Damascène revêt de l'ample draperie de son

éloquence : elles situent une croyance certaine qui n'avait pas de contradicteurs.

Avec saint André de Crête, nous franchissons le VII[e] siècle, puisqu'il mourut dans les premières années du huitième. « Que personne, s'écrie-t-il, ne refuse de croire réalisé, dans la Vierge, le prodige qui s'avéra en Elie et Enoch, enlevés au Ciel sans passer par la mort. D'ailleurs, tout précédent est superflu : cette Vierge est hors pair. Ce fut, assurément, un spectacle nouveau, celui d'une femme plus pure que le ciel et y pénétrant avec le tabernacle de son corps; celui d'une Vierge exhaussée par son enfantement au-dessus des Séraphins et montant près de Dieu; celui de la Mère de la Vie, dont la fin terrestre reflète celle de son Fils ». (P. G. Migne, XCVII, col. 1081).

Entre le sixième et le septième siècle, apparait saint Modeste. Il était patriarche de Jérusalem où des foules visitaient le tombeau de la Vierge, mais que tous savaient vide. « Lorsque cette nef vivante, qui, dans ses flancs, avait porté Dieu, termina sa course, elle jeta l'ancre au port éternellement tranquille où l'attendait le Roi de l'Univers, Celui qui né d'Elle, avait sauvé l'humaine famille du déluge de l'impiété. Du haut du ciel, Dieu envoya une légion d'anges pour porter jusqu'à

Lui son arche sainte, cette arche même dont David avait chanté : Lève-toi, Seigneur, entre dans ton repos, Toi et l'arche de sainteté. Arche incomparable, elle n'est point faite de main d'homme : elle est l'œuvre de Dieu. Elle n'est point recouverte d'or, mais elle irradie l'éclat de l'Esprit Saint qui l'habite... Le Christ, qui a reçu d'elle la vraie nature humaine, l'a appelée à Lui, et, comme par voie d'échange, Il a revêtu son corps d'immortalité et l'a couronnée d'une gloire sans égale, selon la parole du Psalmiste : La Reine a pris place à votre droite. — ...Heureux est le sommeil de la glorieuse Vierge, parce que le corps où la vie fut enclose, n'a pas souffert la corruption. Salut, ô Mère très sainte du Seigneur, que le Roi de gloire, Jésus-Christ, a voulue dans son royaume vêtue d'immortalité. La Mère de Celui qui donne la vie éternelle est ressuscitée par son Fils. A jamais, Elle possède la vie qui ne finit pas, unie à Lui qui l'appela du tombeau ». (P. G. Migne, LXXXVII, 3392).

Ainsi parlait au sixième siècle le Patriarche de Jérusalem, d'accord avec les autres sièges orientaux et avec l'Occident, où Grégoire de Tours, un contemporain, magnifiait la glorieuse Assomption. L'accord de pays éloignés les uns des autres est un invincible argument

en faveur d'une croyance universelle et de la fête qui la sanctionnait officiellement.

Les textes de saint Ephrem au IV^e^ et de saint Hippolyte au III^e^ manquent de clarté. Pouvons-nous faire état de ceux de saint Méthode : « Lors de l'apparition de la Vierge en ce monde, la mort fut détruite ». (P. G. Migne, XVIII, col. 360). Pour le Fils, c'est bien certain. Mais pourquoi le dire de la Mère, si l'on avait cru qu'Elle était soumise au sort commun et aux ravages de la mort? Un passage de saint Grégoire de Nysse reprend la question et paraît la résoudre : « Depuis Adam jusqu'à la Mère de Dieu, c'est le règne de la mort. Mais la mort a été détruite en Marie, parce qu'elle a heurté en Elle, comme une pierre d'achoppement, le fruit de sa virginité » (P. G. Migne, XLI, col. 377). La victoire de Jésus semble bien ne faire qu'un avec celle de sa Mère.

On nous objectait tout à l'heure les doutes de saint Epiphane qui fleurit également au IV^e^ siècle. Comment nos adversaires interprètent-ils ce passage extrait de son examen de la 42^e^ hérésie : « Est-ce que la Sainte Vierge Marie n'entrera pas dans le royaume des cieux avec sa chair, Elle qui n'a jamais commis aucune action charnelle, mais est restée sans tache » ?

(P. G. Migne, XLI, col. 777). Pourquoi se poser cette question si celle-ci porte seulement sur la résurrection finale promise à tous, même à ceux dont il dirait qu'ils sont des « *porneusantes* » ?

Avec ces témoignages d'écrivains antiques nous rejoignons les premiers siècles; les apocryphes et leurs dévotes fantaisies nous donnent un aperçu de l'ancienne piété populaire, et tout en nous rappelant les erreurs d'un Leucius, nous fournissent la preuve que, dès le commencement, on pensait déjà à un triomphe incomparable de la Vierge. Enfin, la nécessité qui rayonne avec l'éclat de l'évidence, d'assigner une cause au fait de cette opinion primitive, universelle, nous amène à conclure à « l'existence d'une tradition orale, dérivant de la source apostolique et transmise authentiquement par l'enseignement du magistère ecclésiastique ». (Dom Renaudin).

Il nous reste, pour compléter notre documentation, à redescendre rapidement le cours des siècles: nous le trouverons partout jalonné de manifestations liturgiques en l'honneur de l'Assomption corporelle. C'est à remarquer: jadis, fêtes et prières variaient avec les provinces du monde chrétien où chacun les fixait pour son compte. Relativement au problème

que nous étudions, cette liberté, qui dans l'Eglise latine, n'a pris fin qu'au XIX^e^ siècle, offre des avantages. L'accord, répétons-le, entre régions éloignées, sur une même croyance tient du prodige, et l'obligation impérieuse de souder la tradition commune à l'ère apostolique en ressort plus manifeste.

La doctrine mariale que préconisent écrivains et prédicateurs, s'accuse avec relief également dans les Martyrologes, dans les Menées des Grecs, dans les prières liturgiques.

« Dès les premiers siècles, dit J. Rivière, le culte d'abord associé à celui de Jésus, puis de plus en plus autonome que l'Eglise rend à la Sainte Vierge, et les prières qu'elle lui adresse, attestent au moins sa glorification spirituelle. C'est là une donnée constante sur laquelle la foi chrétienne n'a jamais hésité ni varié... Dans cette vénération de la Mère de Dieu, le germe était déjà posé de son Assomption corporelle ».

Peu après le Concile d'Ephèse (451) figurent aux calendriers la Nativité, la Purification, l'Annonciation et l'Assomption. De l'Orient, toutes ces fêtes passèrent en Occident.

Vers la fin du V^e^ siècle, il y a deux fêtes à Rome, celle du 18 janvier rappelant probablement la Dormition, et celle du 15 août. C'est

à Rome aussi que la vérité sera pleinement exprimée, d'abord dans le Sacramentaire de St Gélase qui est du cinquième, où nous lisons ces paroles : — *Redundat in laudem quod vel talis assumpta est*, même une telle Assomption rejaillit sur sa gloire; — ensuite, dans ces quelques mots de l'oraison tirée du Sacramentaire de St Grégoire le Grand : — Qu'elle nous obtienne, Seigneur, un secours de salut, la vénérable solennité de ce jour, où la Sainte Mère de Dieu subit une mort temporelle, mais sans que les liens de la mort pussent l'écraser, *nec tamen mortis nexibus deprimi potuit*, Elle qui engendra son Fils, d'Elle-même incarné. — Tillemont qui avait mal compris ce texte, rétracta son erreur. Récitée pendant des siècles, cette prière disparut du rituel romain dans des circonstances restées mystérieuses. Cette disparition ne s'expliquerait-elle pas par l'influence du martyrologe d'Usuard?

En Gaule, au temps de St Grégoire, Pape, exposé de la doctrine et brillante description d'une fête qu'on célébrait depuis longtemps, par Grégoire de Tours, qui a suivi les processions de nuit aux flambeaux et noté les signes de grande liesse. (P. L. T. LXXI, col. 713).

D'après St Isidore de Séville et St Ildephon-

se, la fête du Passage de Marie est partout officielle en Espagne.

En 700, Sergius Ier institue la procession qui partira de St-Adrien pour se rendre à Ste-Marie-Majeure. Vers le début du IXe siècle, Nicolas Ier ordonne aux Bulgares le jeûne et l'observance du rite romain. En 817, Pascal Ier décore Ste-Marie-Majeure de nappes et de riches tapisseries dont les broderies figurent le mystère. En 847, Léon IV ajoute l'octave à la fête. Au début du IXe siècle, on observe la vigile.

Le Florentin, cité par Benoît XIV dans ses annotations au martyrologe hiéronymien, atteste que la solennité de l'Assomption, avant même St-Grégoire et l'empereur Maurice (582-602) qui l'avaient établie dans tout l'empire, était de tradition dans beaucoup de pays et remontait au temps de Ste Pulchérie.

Enfin, dans son savant ouvrage: *De antiquis monachorum ritibus* (L. IV. c. VII), Martène déclare que l'Assomption « est une des cinq plus grandes solennités de toute l'année, et se célèbre, par suite, avec le même rite que les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et du principal Patron ».

A noter, selon Benoît XIV, que dans certains Martyrologes, le 23 septembre, on fait

mention d'une seconde Assomption, sous l'empire de l'idée que quarante jours après sa mort, la Vierge était revenue à la vie. La tradition commune des Grecs fixe la résurrection au troisième jour après la mort. « Morte, Elle ne meurt plus le 15 août ».

Cependant les églises orientales élaboraient d'autres liturgies dont les formules avaient plus de vivacité que les nôtres. Partout, au VI^e^ siècle, des monuments, des homélies, des prières affirmant des convictions communes. Une croyance identique avait déjà envahi toute l'Eglise, encore que la vérité prit, dans différents milieux, des nuances différentes. Et la raison en est dans le fait qu'alors le culte allait se développant avec une allure de liberté: chose vivante qui n'a pas été d'abord dessinée sur le papier avant d'entrer dans la pratique, mais qui, pour employer une expression moderne, a commencé par être vécue. Ce n'est que dans la suite qu'on en fixa les contours et que l'histoire s'en empara. Il surgissait spontanément de la foi et de la piété des Evêques et des fidèles. Or, un même sentiment s'épanouit partout en manifestations similaires, et partout l'on reconnut le caractère de la Mère de Dieu et de ses privilèges.

Quelle garantie de très haute antiquité pour

notre croyance nous donnent les Menées ou Martyrologes d'Orient! Chez les Grecs, les Syriens, les Maronites, les Arméniens, les Coptes, la fête de l'Assomption est encore, comme elle le fut toujours, solennisée avec pompe. Dans les deux dernières Eglises que nous avons nommées, jeûne préparatoire de quinze jours, comme chez nous pour le temps pascal; durant un mois, liturgie spéciale. Quant à leurs formules, elles traduisent notre pensée, et restent en harmonie avec la déclaration de 1672 aux Calvinistes.

Pour les Grecs, nous apportons en preuve l'hymne suivant, qu'un missionnaire d'Athènes, le R. P. Séverin Salaville, des Augustins, a communiqué à la revue « l'Assomption ». En voici des extraits :

« O prodige! Le Très Haut descendant invisiblement des cieux, comme il convenait à sa qualité de Fils, a étendu ses bras vivifiants et a reçu joyeux l'âme de sa Mère, transférant de la terre aux Cieux le corps qu'Il a habité.

« Dieu, Roi de tous les êtres, t'a accordé des privilèges au-dessus de toute nature. Comme Il t'a gardée Vierge dans l'enfantement, ainsi Il a conservé ton corps à l'abri de la corruption dans le tombeau et l'a glorifié par la di-

vine Assomption, te rendant par là le gracieux hommage du Fils à sa Mère.

« Parle, ô sépulcre, qui es le plus grand de tous après le sépulcre du Christ! Où est le corps qui a été le tabernacle de la Vierge pure et qui fut déposé dans ton sein? Voici qu'il a été élevé dans les hauteurs, au-dessus des cieux.

« Ton Fils et ton Dieu, pour donner à notre foi des témoignages de ses deux natures, meurt en sa qualité d'homme, mais Il est ressuscité en Dieu. Il lui a plu aussi que tu meures, ô Mère de Dieu, afin que l'économie de l'Incarnation ne fut pas jugée par les infidèles être seulement une apparence. Mais tu montes à la demeure céleste, élevée de la terre comme du sein de ton tabernacle, ô Epouse supra-céleste... Les Apôtres et les Anges voyant ton corps élevé dans les cieux, et saisis de crainte, se sont écriés : C'est un changement de la droite du Très Haut, car il est dans son sein et elle ne sera pas ébranlée.

« Ensevelie comme le Verbe Incarné, suivant les lois de la nature, la Mère du Verbe a, comme Lui, par une vertu au-dessus de la nature, été élevée de la terre dans les nuées, sans

goûter la corruption de la mort, et elle s'est envolée vers les cieux, Marie la très pure (1) ».

Entendons les Arméniens : « Aujourd'hui les bienheureux Apôtres et les saintes Vierges s'étant réunis, étincelant dans leurs vêtements blancs, allumaient les lampes et chantaient : Tu es bénie, trois fois bénie entre les femmes. Aujourd'hui, après avoir enseveli la sainte Vierge, ils attendaient, ils espéraient la venue du Seigneur. Et ils virent le Créateur descendre du ciel au milieu des Anges, et avec eux ils disaient d'une même voix : Tu es bénie... Aujourd'hui ils virent la sainte Vierge emportée en haut, sur un char de nuées montant au ciel et y entrant avec le cortège des Vierges sages qui chantaient : Tu es bénie... — Et, entr'autres acclamations: « Aujourd'hui les Anges ont porté le corps très pur de la Mère de Dieu de la sphère inférieure à la sphère supérieure; et de la voir, l'Eglise, dans sa jubilation, élève des hymnes nouvelles ».

Il est temps de feuilleter les vieux Missels.

Le Missel gothique, du VI^e^ siècle, en usage en Gaule et en Espagne, avant l'adoption du rite mozarabe, s'exprime ainsi : « Nous devons d'autant mieux exalter l'ineffable mystère du jour solennel de la Mère de Dieu, que ce même

(1) L'Assomption. Fév. 1918, p. 35, 36.

jour est exclusivement consacré à l'Assomption de la Vierge... Grâce à l'Assomption, Elle ne sentit pas la corruption de la mort, Elle qui porta l'auteur de la Vie. Par des flots de prières, frères très chers, obtenons de Dieu, après notre trépas, d'échapper à l'enfer et d'être admis là même où, du tombeau, le corps de la bienheureuse Vierge fut transporté ». (P. L. Migne. T. LXXII). Et ailleurs, ce témoignage, — *contestatio* — du même Missel : « Cette Vierge ne reçut pas l'atteinte de la corruption, ne supporta pas la dissolution de la tombe. Elle est à l'abri de la souillure, glorieuse par sa maternité, sûrement défendue par son Assomption ».

Nous extrayons du Missel Mozarabe cette belle déclaration : « La Vierge bienheureuse, l'Eve nouvelle, qui seule a porté dans ses entrailles bénies le Maître du Ciel et de la terre, devait monter avec sa chair, à la plus haute cime de la gloire, afin d'être auprès du Fils notre incomparable Médiatrice ». (P. L. Migne T. LXXXV, col. 824).

On nous saura gré de reproduire, d'après Dom Renaudin, la magnifique profession de foi de l'Eglise de Paris:

« La fête de la Dormition de la sainte Mère de Dieu et de son Assomption au Ciel, en

corps et en âme, repose sur l'autorité des saints, sur les arguments des théologiens, sur les révélations mêmes et sur le culte solennel qui lui a été rendu : ceux qui sont de l'héritage du Seigneur doivent la célébrer. Il ne faut tenir aucun compte du doute émis dans un écrit adressé à Paula et à Eustochium, et attribué à Sophrone et à saint Jérôme; car la conduite et l'autorité de notre mère l'Eglise nous prouvent le contraire. Aussi, mes Frères, écoutez saint Augustin dire que personne n'est sage contre la raison, ni chrétien, s'il ne pense pas comme l'Ecriture, ni pacifique, s'il n'est d'accord avec l'Eglise. L'Ecriture dit : Levez-vous, Seigneur, entrez dans le lieu de votre repos vous et l'arche que vous avez sanctifiée. Le Seigneur s'est levé, non dans sa divinité, non dans son âme qui n'est point morte, mais dans son corps, qui, après de nombreuses souffrances est mort, et ensuite est ressuscité. De même l'arche sanctifiée, c'est-à-dire Marie pleine de grâce, est ressuscitée comme son Fils, en corps et en âme. Saint-Augustin — dans le livre qui lui est faussement attribué — nous l'apprend en ces termes : Il est nécessaire que le trône de Dieu, le tabernacle du Christ, l'habitation du Seigneur, à savoir le corps de Marie, soit là où est le Christ. Il est

plus digne que ce trésor soit conservé dans le ciel plutôt que sur la terre. Le bienheureux Bernard nous le confirme par cette raison : sans cela, on verrait le corps des saints honorés, tandis que, ignoré et négligé, celui de la Reine des Saints ne recevrait aucun honneur?... Est-ce qu'Elie n'est pas élevé au ciel dans un char de feu? Et la Mère de Dieu serait victime de la corruption dans le tombeau! Non! voici que l'Eglise nous enseigne le contraire et que sa prière universelle nous dit de la Vierge : Elle n'a pas été retenue dans les liens de la mort, Celle qui a mis au monde son Fils, notre Seigneur incarné, Jésus-Christ. Donc, Elle est montée au ciel avec son corps glorifié. Si quelqu'un y contredit, qu'il nous montre son corps enseveli ou qu'il avoue sa résurrection. Bien plutôt, prions tous ensemble, honorons la Vierge enlevée au ciel, afin que par son intervention, nous méritions d'être admis dans la même félicité glorieuse, où Elle est entrée aujourd'hui, par la faveur de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont le règne demeure dans les siècles des siècles ».

Enfin, il y a en Italie une église particulière — le diocèse de Milan — qui conserve le rite ambrosien. Or, en vertu de ce privilège, on chante, le jour de l'Assomption, un hymne

propre, et l'on redit toujours la vieille formule simple et savoureuse du Sacramentaire grégorien : *Mortis tamen nexibus deprimi non potuit.* De même dans la préface de la messe pour la vigile de la fête.

Voilà ce qui se fait à Milan, et qu'on le remarque bien, avec la pleine approbation de Rome. Serait-ce un excès d'audace de notre part que de souhaiter, qu'à nous aussi, dans notre rite romain, il fut permis de répéter les paroles magnifiques que, des siècles durant, les Papes ont répétées et chantées? (1)

IV

L'opposition à la Conception Immaculée fut vive : une vérité fondamentale, l'universalité du péché originel que l'on n'osait restreindre, était en cause. Prise en elle-même, indépendamment de ce premier privilège de Marie, l'Assomption n'avait pas la grande importance qu'elle prend à nos yeux, quand nous rattachons l'un à l'autre les deux privilèges. Pour nous, ce n'est pas une simple faveur ajoutée aux autres, comme ce fut le cas des Saints que d'aucuns estiment ressuscités à la vie immortelle. Nous y voyons, à la gloire de Marie, le

(1) Mattiussi. op. cit.

prolongement de la rédemption exceptionnelle qui la classe à part de tous les rachetés, la victoire suprême qu'en sa personne, Elle devait remporter sur l'antique serpent. Concevoir une Mère de Dieu sans glorification finale, est une antinomie.

L'opposition à l'Assomption fut, en général, assez discrète; et encore, elle se retrancha moins derrière des arguments positifs qu'elle n'exploita les doutes nés des origines incertaines de cette croyance. Elle insista plutôt sur le mode que sur la réalité du privilège.

A coup sûr, au début, les uns se demandaient ce qu'il était advenu de ce corps virginal, que, de l'aveu de tous, on ne retrouvait nulle part; les autres soupçonnaient un envol au ciel pareil à ceux d'Elie et d'Enoch, ou, puisque son sépulcre restait vide, son transfert par les Anges en un point inconnu de l'espace. Saint Bède et saint Ildephonse n'affirment sûrement qu'une chose : la disparition du corps. Grégoire de Tours opine pour une translation au ciel, où il a été ranimé par sa sainte âme. Pour réagir contre les récits fantaisistes des apocryphes, le Pseudo-Jérôme publie un opuscule qui a grande vogue au VII[e] et au VIII[e] siècle : l'Eglise, écrit-il, ne sait rien sur la destinée finale de la Vierge. Réplique du

Pseudo-Augustin — nous l'avons signalé plus haut — vengeant victorieusement la gloire mariale. Voici, au VIII^e^, saint Adon et un moine bénédictin, Usuard, qui, dans un martyrologe de leur composition, consignent les réticences et les doutes du faux Jérôme, tout en reconnaissant que la vénérable dépouille est ici-bas introuvable. Et de nombreux monastères et diocèses, en France surtout, lisent sa leçon du 15 août, qu'ils appellent fête de la Dormition. On discute sur le sens de ce vocable condamné à disparaître. Un autre moine du X^e^ siècle, dans une réédition du Martyrologe, affirme explicitement la réalité de l'Assomption. Les saints et les fidèles, que cette polémique n'a pas touchés, nous dit Gerson, gardent pendant les siècles suivants, une conviction qu'aucun doute n'effleure, et assez fière pour forcer à une amende honorable un prédicateur de Paris dont l'orthodoxie, sur ce point, avait paru suspecte. Cependant, le martyrologe d'Usuard, probablement au temps des Papes d'Avignon, se glissa dans la liturgie romaine, jusqu'au jour où Pie V l'en chassa, et aux leçons, alors en usage dans le bréviaire, substitua celles que nous y lisons aujourd'hui, d'après saint Jean Damascène. Le XVII^e^ siècle

compte parmi les opposants quelques jansénistes, dont Launoy, « le dénicheur des saints »,et deux historiens, Noël Alexandre et Tillemont, qui avouèrent du reste, qu'ils n'avaient pas à connaître, au nom de leurs principes d'expérience, de la vérité intrinsèque d'un fait, religieux et occulte, objet de croyance commune. De nos jours, des Modernistes ne trouvent dans toute la patrologie aucun texte intéressant l'Assomption. Si ceux que nous avons cités, et d'autres que Lana, Vaccari, Renaudin ont recueillis, leur restent énigmatiques, nous les plaignons.

Enfin, le Dr J. Ernst (1), de Ratisbonne, objecte quelques passages de saint Ambroise et de saint Augustin. Ces Pères ne croient pas formellement à l'Assomption. Estime-t-il que ce n'est qu'une « pieuse opinion » qu'on puisse échanger contre une autre? Que pense-t-il, alors, de la censure des théologiens? Nous le prions de relire ce passage de la mémorable lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich : *Sapientibus catholicis haud satis esse ut praefata Ecclesiae dogmata recipiant ac venerentur verum etiam opus esse, ut se subjiciant... iis*

(1) Die leibliche Himmelfahrt Maria. Regensburg, 1921.

doctrinae capitibus, quae communi et constanti catholicorum consensu retinentur ut theologicae veritates et conclusiones ita certae, ut opiniones eisdem doctrinae capitibus adversae, quamquam hereticae dici nequeant, tamen aliam theologicam mereantur censuram.

CHAPITRE TROISIEME

Peut-on dégager de l'Écriture une preuve de l'Assomption ?

C'est un fait : nulle part la Bible ne parle, en propres termes, ni de la mort de la Mère de Dieu ni de son Assomption. Suarez le constate. Les passages allégués par les saints et les Docteurs pour étayer leur croyance, semblent rebelles à leur interprétation. L'arche sainte, est-elle autre chose que l'arche que l'on devait porter au Temple? La Reine debout à la droite du Roi, l'épouse des Cantiques, la femme couronnée d'étoiles de l'Apocalypse, s'appliquent, apparemment, à la seule Eglise.

I

Les anciens n'ont pas été déconcertés par ces difficultés. Sans doute, se sont-ils souvenus que dans l'histoire d'Israël « tout se déroulait en figures — *omnia in figuris contingebant illis;* — que, dans l'Ecriture, il faut distinguer le sens littéral du sens spirituel; que celui-ci est souvent plus vrai que celui-là, par exemple, la grandeur du règne du Christ par rapport à celle du règne de Salomon qui le symbolise; que, parfois même, il est le seul

pleinement vrai, parce que seul il absorbe tout le contenu du texte sacré, tandis que sa suppression ouvre un vide entre la substance des termes inspirés et leur traduction purement littérale. Illustrons ces principes par une interprétation du Ps. XLIV, épithalame du Christ et de l'Eglise. Beauté, opulence, perfections de l'Epouse mystique sont reconnues à l'Eglise du Christ. Mais, en réalité, l'Eglise se compose des Saints qui sont sa parure. Or, au-dessus de tous les Saints, à un degré éminent, avec un rythme original d'une harmonie sans rivale, toutes ces perfections sont concentrées dans la Vierge. Faites abstraction de la Vierge: les louanges qui excluent toute tache, qui reconnaissent toutes les perfections, n'ont plus leur pleine raison d'être. L'Eglise triomphante réalisera cet idéal; mais Marie seule l'a déjà personnifié et vécu. Si, par la vertu du Christ, l'Eglise est la mère des âmes, nous savons que sous une dénomination très authentique, ce titre revient à la Mère du Christ. Si l'Eglise infuse la vie aux membres du Christ, Marie a engendré le Chef. Si l'Eglise a donné le sang de ses Martyrs, Marie eut le cœur transpercé par la passion de son Fils. Si l'Eglise triomphe de ses ennemis, Marie fut la première qui triompha de Satan.

Si l'Eglise est l'épouse de Jésus, le rôle d'épouse agréant les noces du Verbe avec l'humanité, échut à Marie. Toute beauté, toute sainteté dans l'Eglise ont leur couronnement et leur perfection dans la Mère de Jésus.

Ceci posé, est-il déraisonnable d'affirmer que l'Ecriture même, dans le sens plein et profond de ses termes, dans sa totale vérité selon Dieu, auteur des livres saints, et non par une extension arbitraire, une exégèse toute personnelle, se rapporte directement à la Vierge bénie? Pourquoi l'Esprit Saint n'aurait-il pas, avant tout, l'intention de nous signifier le chef-d'œuvre de sa grâce et de son amour? N'avons-nous pas la certitude, maintenant, que *Haischcha*, la Femme du Protévangile, victorieuse de Satan, est Marie elle-même? que le dogme de l'Immaculée-Conception a pour base le texte évangélique : Pleine de grâce? — C'est là, dira-t-on, une certitude liée à une définition solennelle. — Aussi, nous gardons-nous bien d'attribuer le même degré d'authenticité à toute interprétation scripturaire, si autorisée soit-elle, tant que le magistère du Pape ou du Concile ne la fixe pas d'office. Toutefois, nous affirmons sa probabilité si elle se fonde sur un accord général, dû, sans doute, à l'influence de l'Es-

prit saint qui assiste l'Eglise. Et cette probabilité ou ce faisceau de probabilités n'est pas, dans l'espèce, un élément négligeable.

A la lumière de ces brèves données, étudions rapidement quelques passages bibliques où la tradition entrevoit la Vierge et son Assomption.

Dans l'incorruptibilité de l'arche, et le buisson ardent, elle salue le splendide symbole d'une virginité toujours en fleur. Par voie directe, elle passe à l'Assomption : l'Arche vivante du Nouveau Testament dut également ignorer toute corruption. La raison de cette gloire était dans la virginité elle-même. Saint Proclus, saint Modeste, saint Méthode, le prêtre Chrysippe, et, avec plus d'ampleur, saint Jean Damascène et saint André de Crête l'affirment. Ecoutons ce dernier : « Les prophètes, hérauts de l'Esprit saint, ont annoncé, ô Vierge, ton triomphe. Moïse le premier, à la vue du buisson ardent, t'a reconnue : J'irai voir cette grande vision. — David, l'ancêtre divin du Christ, parlait ainsi de Toi : Lève-toi, Seigneur, entre dans ton repos, Toi et ton arche sainte. — Esquissant ta sortie de ce monde, de Toi il chantait : Tous les riches d'entre le peuple, t'adresseront leurs prières. Voici, en effet, que toute la gloire de la Fille du Roi,

est intérieure... Le saint livre des Cantiques te prophétisait, et mystiquement te célébrait : Quelle est celle qui monte du désert comme un nuage d'encens? — Voyez-la, filles de Sion, et proclamez-la bienheureuse. Reines, et vous leurs suivantes, louez-la, car l'odeur de ses vêtements est plus exquise que tous les parfums... Le tombeau ne peut te retenir, car la corruption n'atteint pas le corps du Seigneur. L'enfer n'a pas la force de te dominer, car la servitude n'effleure pas une âme royale. Plus qu'Enoch, crois dans la joie, dans le bonheur inénarrable, dans la lumière indéfectible : là est la vraie vie. Jouis, de plus, de la beauté de ton Fils, assouvis-Toi de l'allégresse qui ne s'épuise pas, de la félicité sans déclin... Voici la nouvelle arche de la gloire de Dieu, dans laquelle se trouvait le vase tout en or de la manne, la verge d'Aaron qui a fleuri et les tables de la Loi ».

Même interprétation chez les Latins, saint Pierre Damien saint Antoine, saint Thomas, saint Bonaventure, le B. Albert le Grand, saint Bernard, saint Thomas de Villeneuve, saint Bernardin et autres.

Adaptation identique aussi, de l'amour spirituel qui anime l'épouse des Cantiques. Sans doute, cette femme figure l'Eglise, que l'Ange

désignait à Jean « comme l'épouse de l'Agneau », s'ornant des charmes qui sont les splendeurs jaillissant de la justification de ses saints. Mais l'amour de Marie est plus intense. Et puis, d'être la toute belle ne s'avère que d'Elle seule. Par suite, n'est-ce pas dans son Assomption que se vérifie à la lettre l'invitation de l'Epoux : *Jam hiems transiit...* Il est passé, l'hiver de la carrière mortelle et de l'exil : viens aux collines où fleurit l'éternel printemps. Que je voie ton visage, ô ma Bien Aimée, parce qu'il est gracieux à mon regard. Que j'entende ta voix qui m'est douce. Quelle est celle qui s'avance si belle? Que merveilleuse est sa démarche, ô Fille du Roi! — Et encore : quelle est celle qui monte des profondeurs de la terre, appuyée sur son Bien Aimé? Tu es toute belle, ô amie, ô sœur, ô Epouse, tu es toute belle, et en Toi, il n'y a pas de tache. *Veni, coronaberis.* Viens recevoir ta couronne!

Est-il surprenant que devant cette grandiose perspective que leur ouvrait leur foi aimante, un saint Pierre Damien ait entendu Marie s'écrier dans son extase : Tu m'as prise par la main, Tu m'as conduite dans les sentiers de ta volonté, Tu m'as accueillie avec gloire. — *Tenuisti manum...;* qu'un Hugues de saint

Victor avec tant d'autres, la contemple debout, à la droite du Roi. — *Astitit Regina a dextris tuis;* qu'un Hildebert du Mans relève une prophétie de l'Assomption dans ce verset : *Quae est ista quae ascendit...* Quelle est celle qui monte comme une aurore étincelante?... qu'un Richard de saint Victor, ne comprenant pas qu'on puisse y contredire, exhale ainsi son indignation : *Tabescat in fallacia seductor Sadducœus : nam vere surrexisti!* Qu'il pourrisse dans son mensonge, le séducteur Sadducéen, car tu es vraiment ressuscitée! (In Cant. c. XLII).

« Reconnaître la Vierge dans le *Signum Magnum* de l'Apocalypse, dans la Femme vêtue de soleil, couronnée d'étoiles, est une conception très ancienne, celle de saint Victorin de Poitiers, mort à la fin du troisième siècle, d'Aries de Césarée qui relève sur ce point une interprétation très répandue, de saint Méthode soulevant seulement cette difficulté : quand Jean écrivait l'Apocalypse, la Vierge était encore de ce monde, ce que nous ne croyons pas, de saint Augustin, qui déclare que cette vision s'entend communément de la Mère de Jésus. Ils sont légion, ceux qui, venus après le grand Docteur, partagent sa conviction.

Nous ne nions pas que, dans le cadre de la persécution dont le Voyant donne le récit, la fulgurante apparition ne se rapporte à l'Eglise. Nous remarquons, toutefois, que le fait d'être Mère d'un Fils qui régentera les peuples avec une verge de fer et sera élevé au trône de Dieu (XII, 5) ne s'accuse que dans la Vierge-Mère. Il est vrai que l'Eglise enfante le Christ dans ses membres mystiques, mais il est aussi parfaitement vrai que Marie l'a d'abord enfanté Lui-même. A notre avis, la vision a trait diversement à Marie et à l'Eglise : dans l'Humanité de Jésus et dans sa Mère, la vision s'est réalisée à titre personnel et particulier; dans le corps mystique du Christ et dans l'Eglise, elle continue à se réaliser au cours des siècles, comme nous le montre l'histoire du monde et de la société chrétienne qui du monde est le centre, la tête et toute la raison d'être...

Donc, les Anciens et les Saints de tous les âges que nous devons suivre de près, n'avaient pas tort d'identifier la Vierge avec la sublime vision. Pour eux, c'était plus qu'une simple adaptation : c'était une réalité d'où ils dégageaient l'exaltation de leur Reine. Nous croyons que les deux acceptions de la vérité sont

légitimes, au moins sous l'angle de la probabilité » (1).

Conclusion : à titre d'interprétation commune, nous sommes autorisés à fonder l'Assomption sur certains passages scripturaires.

II

Mais nous soutenons que les deux passages de l'Ecriture qui contiennent, nous apprend le magistère de l'Eglise, la Conception Immaculée, contiennent certainement l'Assomption. Par la Bulle dogmatique *Ineffabilis*, nous savons que les inimitiés éclatant, dès le commencement, entre la Femme et le Serpent, signifient surtout, avec la perpétuelle opposition qui existe entre le démon et la Mère du Sauveur, la victoire de Marie. Nous savons, en outre, que la plénitude de grâce annoncée à la Vierge par l'Ange, comprend tout « ce qui appartient à la grâce du Christ, et que cette grâce a été conférée à la Vierge sainte dans une mesure plus pleine et plus sublime qu'aux autres mortels; que dans une mesure plus élevée, la Vierge a été rachetée ».

Or, l'Assomption corporelle est, sinon explicitement, du moins formellement contenue

(1) Mattiussi.

dans ces passages où le Pontife romain nous montre l'Immaculée-Conception. Nous avons le droit de tirer argument d'une doctrine infaillible que les fidèles ont accueillie avec tant d'allégresse. Aux contradicteurs nous répliquons que nous sommes en meilleure posture pour affirmer qu'eux-mêmes pour nier; et s'ils nous objectent que notre assertion ne présente pas une certitude telle qu'elle implique nécessairement l'acte de foi, nous répondons : ce n'est requis ni pour l'affirmation légitime de notre opinion, ni pour la définibilité du privilège. Avant la proclamation de 1854, on ne pouvait émettre que des conjectures probables sur le vrai sens des deux textes, et pourtant il était permis d'en extraire une preuve. La Mère de Dieu ennemie de Satan! peut-être l'exemption de toute faute, une sainteté hors pair, son rôle auprès du Sauveur, expliquaient suffisamment cette hostilité. — Pleine de grâce! Mais tous les Saints en sont comblés chacun selon sa mesure : dire de la Vierge qu'Elle les dépasse tous, pouvait contenter les plus difficiles. « Oh! oui, Elle est pleine de grâce, comme Mère de Dieu, dit saint Thomas. Mais quelles sont les limites précises de cette grâce? » A l'unanimité, les Pères acclament l'excellence de Marie. Quant à étudier

et fixer en détail, une à une, ses prérogatives, ils s'en abstiennent.

Mais, par la définition de Pie IX et la doctrine qu'il propose à l'Eglise, ce qui était obscur devient clair, ce qui était enveloppé se déroule; la probabilité se change en certitude. Nous sommes certains que par la vertu de son Fils, la Mère de Dieu a, sur tout le front, remporté une victoire qui répond à la profondeur et à l'intensité d'une hostilité réciproque. Nous sommes certains que toute la grâce qui unit l'homme à Dieu, a été versée sur la Vierge seule à pleins bords, au point qu'il faille constater cette plénitude dans le temps comme dans tous les modes d'octroi. Esclaves du démon par le péché, les autres peuvent échapper à sa tyrannie, comme, après les avoir endurés, aux maux que charrie le péché. Unie au Sauveur Jésus, la Vierge sainte put bien souffrir ces douleurs qui, dans l'ordre moral n'entraînent aucune faute, aucune flétrissure; mais un désordre dans sa nature, mais une inclination moins pure, moins droite des facultés inférieures ou de la raison, jamais. Seule, Elle fut toujours sans tache, toute belle. Seule, Elle fut complètement soustraite à la puissance du démon.

Or, cette puissance que le péché donne au

démon sur les hommes, se manifeste spécialement par la privation de la grâce, le foyer de la concupiscence, et la corruption de la mort, toutes choses qui constituent le péché ou en sont le contre-coup. Par cette corruption qui marque d'abord la séparation de l'âme d'avec le corps, nous entendons plutôt la dissolution du corps dans le tombeau. Une mort volontaire, aussitôt suivie de résurrection, fut celle que le Seigneur Jésus accepta pour son compte : appelez-la, avec un Père de l'Eglise, une peine honorable, *indetrectabilis pœna*, qui permit au Rédempteur de triompher encore de l'ennemi infernal. Il ne convenait donc pas que la Vierge Mère en fut exempte. D'autant que l'exemption de la mort ne saurait être un effet de la grâce apportée par le Sauveur, puisque Lui-même voulut mourir. La Corédemptrice ne devait donc pas, non plus, trouver dans la plénitude des dons surnaturels une garantie contre la mort. — Mais, par grâce du Christ, à la fin des temps, tous les hommes ressusciteront. Lui-même a voulu ressusciter sans tarder. Notre Dame attendra-t-elle la résurrection finale, ou bien a-t-Elle des droits à une résurrection anticipée? Selon la pénétrante remarque de Suarez, le salut de l'Ange embrasse « le faisceau de tou-

tes les grâces que d'habitude et très justement on reconnaît à la Mère de Dieu ». D'après saint Thomas, « de l'âme, — de Marie — la grâce déborda sur sa chair, pour qu'Elle put concevoir de son corps le Fils de Dieu. *Ex ea refudit gratiam in carnem ut de ipsa conciperet Filium Dei* » (salutat. Ang.). — La conception du Fils de Dieu est, par suite, le terme extrinsèque, auquel se rapportent, comme à leur fin, la pureté et la sanctification de la Vierge; et cette même relation, qui touche le corps aussi bien que l'âme, est considérée comme émanant de la grâce, comme dérivant de sa plénitude. Par la même raison, dirons-nous, appartient à cette grâce la gloire exceptionnelle qui brille au terme de la vie mariale.

La gloire du corps fait partie de la grâce, atteignant sa dernière perfection, c'est-à-dire parvenant à la vision intuitive. Elle fait encore partie de la grâce, prise dans sa complexité, avec tous les dons qui lui sont adjoints. Sinon, la glorification de la personne reste inachevée. Voilà pourquoi nous lisons dans l'Apocalypse que les Martyrs déjà reçus au ciel, et donc substantiellement heureux, prient pourtant Dieu de venger leur sang — *Vindica sanguinem nostrum, Deus noster* — en d'autres termes, rends-nous les corps que,

pour Toi, nous nous sommes laissé enlever; ravive nos membres ensanglantés.

Et, de fait, la totale exemption du péché, l'extinction du foyer de concupiscence, une rédemption toute personnelle, la consécration de sa chair, en particulier par la maternité divine, introduisent la Vierge dans un ordre nouveau, à part, qui exclue la corruption de la tombe et la sujétion à la mort. La même grâce qui prévient en Elle toute tache, qui lui rend, et au-delà, tous les biens que le péché de nos premiers parents nous a fait perdre, qui inaugure pour Elle seule un traitement spécial de sainteté, la rétablit amplement dans cet état antérieur à la chute où, pour citer un mot lapidaire de saint Augustin, « l'homme avait le pouvoir de ne pas mourir — *Habebat posse non mori*, — mais, puisqu'Elle doit subir la mort, cette même grâce l'arrache du moins à sa profanation. « *Migravit sine corruptione* » écrivait Alexandre III. Pourquoi la Vierge-Mère ne ressusciterait-Elle pas comme son Fils, dans la beauté intacte de son corps? La gloire de cette prompte résurrection n'est-elle pas un don sublime, tout gratuit? Serait-il logique de parler de la plénitude des grâces et de cette plénitude exclure celle-ci, d'autant

plus, dit saint Augustin, que la résurrection du corps redouble la béatitude de l'âme? Et donc, que Satan ni la mort n'enchaînent la virginale dépouille pour la réduire en poussière. — *Gratia plena!* — C'est l'ange de l'Annonciation qui leur défend d'y toucher!

Marie ressuscite pour s'élancer au ciel. Voilà ce que nous pouvons lire maintenant dans nos textes sacrés. Comme avant 1854, la vérité de l'Immaculée Conception, cette vérité y jette son éclat voilé, telle une perle dans un écrin. Au théologien de préciser l'idée; elle y est sous-jacente, elle y est contenue implicitement, oui, mais formellement.

CHAPITRE QUATRIEME

Une confirmation de notre thèse ressort-elle de l'analogie de la Foi ?

Nous affirmons avec certitude l'Assomption corporelle comme doctrine présente de l'Eglise entière, comme legs de la tradition apostolique. Argument d'autorité, le plus décisif.

Est-il, pour autant, inutile de se livrer à la recherche des raisons intrinsèques, des convenances, des déductions, s'il y a lieu, qui appuient la nécessité de cette affirmation? Le théologien ne le pense pas : en tant qu'il sait que telle vérité est parole de Dieu, il la médite, il scrute les notions qu'elle embrasse, les analogies, les similitudes qui en aident l'intelligence, ses affinités avec les autres vérités dogmatiques. La raison ne précède pas la croyance: l'adhésion reste suspendue à l'autorité de Dieu.

Voilà l'analogie de la foi.

Qu'on ne s'attende pas à voir absolument démontrés, exposés avec leurs raisons propres les principes de l'ordre surnaturel qui est tout mystère, qui, de sa nature et parce que librement établi par Dieu, reste objet de pure foi.

Mais d'autres vérités peuvent se déterminer par suite de leur connexion avec les vérités connues par révélation. L'Assomption corporelle est de ce nombre.

D'aucuns protestent : il est ici question, disent-ils, d'un privilège accordé par la libre volonté de Dieu. Un libre décret n'est pas forcément lié à d'autres. Que vous aboutissiez à une conjecture probable, passe; à une vraie démonstration, non! D'ailleurs, à quoi bon échafauder des raisonnements, si la question ne peut être dirimée que par l'autorité ecclésiastique?

Nous protestons à notre tour : l'argument de convenance vaut quand il s'agit d'une vérité dont le sentiment de l'Eglise et la tradition fondent, de par ailleurs, la certitude; il contribue puissamment à l'intelligence de la raison intime de l'œuvre divine. Nous allons plus loin : nous pouvons découvrir ici plus qu'une convenance, et donc parvenir à une conclusion plus que probable.

Nous ne sondons par les arcanes d'un ordre surnaturel que Dieu aurait pu instaurer. Au risque d'en éprouver le vertige, notre pensée plonge dans l'abîme d'un ordre *déjà* établi : nous analysons son plan, ses éléments, leurs proportions et leurs exigences normales, nous

en éliminons — puisque Dieu va toujours au bout de son œuvre, quand il ne se heurte pas aux révoltes de la liberté humaine, — tout ce qui suppose imperfection ou arrêt, ou creuse un hiatus entre le commencement et la fin de cet ordre. Or, dit Bossuet, dans son sermon sur l'Assomption : « Il y a un enchaînement admirable entre les mystères du christianisme, et celui que nous célébrons a une liaison particulière avec l'Incarnation du Verbe éternel. Car si la divine Marie a reçu autrefois le Sauveur Jésus, il est juste que le Sauveur reçoive à son tour l'heureuse Marie; et n'ayant pas dédaigné de descendre à elle, il doit ensuite l'élever à soi pour la faire entrer dans sa gloire » (Exorde).

Rejetez-vous cette raison? Alors vous oubliez que, dans son corps, la Femme victorieuse de Satan, est vaincue par Satan, l'auteur de la mort; qu'Elle ne jouit pas encore du dernier fruit de la Rédemption; qu'à son détriment et sans raison, l'équilibre de l'ordre divin est rompu, puisque bénéficiaire au début — à quel degré incomparablement sublime! — des effets de la Rédemption, à la fin, Elle reste soumise à la loi commune. Dieu ne change pas ainsi ses des-

seins; ses dons sont sans repentance, c'est-à-dire irrévocables.

Ces raisons impressionnèrent pourtant les deux cents Evêques qui, au Concile du Vatican, demandèrent à Pie IX la définition de l'Assomption corporelle. Qu'on relise les considérants si graves de leur Postulatum.

A l'appui du privilège, Docteurs et saints ont invoqué des motifs qui ne sont pas à dédaigner. Leurs formules n'ont pas le relief des formules de théologiens contemporains. Le souverain Pontife n'ayant pas encore défini dans quelle mesure la Vierge participait à la Rédemption, ils ignoraient son exemption originelle, ou s'ils la soupçonnaient, n'y voyaient pas, comme nous, le point de départ de sa sainteté et de ses privilèges. Aussi, l'Assomption elle-même qu'ils embrassaient comme une doctrine commune aux fidèles, ils en pénétraient moins profondément que nous la nécessité. Dieu la devait, dans leur pensée, à la dignité, à la virginité de sa Mère, d'autant plus certainement que d'autres, le jour de Pâques, avaient ressuscité avec le Christ et que son tombeau, à Elle, se trouvait vide. Mais pour eux, en général, cet honneur posthume n'entrait pas comme élément essentiel dans

le plan de la Rédemption, comme nécessaire complément des grâces singulières déjà reçues.

Groupons les multiples convenances qui rejaillissent des analogies de la foi sur le mystère. Pour plus ample information, nous renvoyons le lecteur aux neuf articles que notre guide a, de sa plume autorisée, écrits sur la question. Si certains sont ressuscités avec le Christ, raison de plus pour accorder cette gloire à sa Mère. Si dans la conception et l'enfantement — c'est l'argument principal des anciens — le corps de la Vierge ne subit aucune altération, il était de souveraine convenance qu'il fût affranchi également de la corruption de la tombe. Il convenait que ce corps qui était devenu le sanctuaire du Verbe, et s'était uni à Lui jusqu'à Lui communiquer la vie, ne connut pas la puissance de la mort, ni la désagrégation de ses propres membres. La chair du Christ, on l'a répété, est la chair de Marie : il convenait qu'entre le tout et ses parties l'harmonie fût maintenue, que la gloire de la chair du Christ rayonnât, de suite, sur la chair maternelle. Sur toute la ligne, Marie a triomphé du péché : serait-il admissible qu'Elle succombât à la loi de corruption qui est une suite et un châtiment du péché? Dans l'œuvre de notre salut, au titre de nou-

velle Eve adjointe au nouvel Adam — parallèle classique — Marie eut son rôle à remplir : conviendrait-il qu'Elle fût frustrée d'un fruit de la rédemption, et restât gisante sous les chaînes de la mort? Il sied, au contraire, que le Fils montre immédiatement accumulés sur sa chère Mère tous les biens qu'Il apporte aux hommes, et, par une glorification hâtive, proclame la victoire personnelle de Marie sur sa dernière ennemie, la mort. Il sied que la Reine ait, au ciel, dès maintenant, sa place près du Roi. Il sied que, dans la vérité et l'intégrité de sa personne, donc en âme et en corps, la Mère de Jésus, telle qu'Il l'a aimée ici-bas, soit là-haut vivante près de Jésus lui-même, et, en Lui rappelant les soins affectueux qu'Elle Lui a prodigués, devienne pour nous la Médiatrice de toute grâce.

La Vierge humiliée dans la tombe?

Quelle contradiction avec sa glorieuse destinée! Dieu changerait-Il sa manière? La mort a bien pu toucher de son aile funèbre les yeux de la Vierge qu'elle a, un instant, endormie. Mais aussitôt, avec crainte et respect, elle s'est arrêtée devant cette dépouille de pureté, de sainteté qui ne lui était point due. Elle n'a pas entamé l'œuvre destructrice ni retardé l'éveil de ce corps sacré; c'est à la personne

entière de Marie que s'adresse l'appel du Bien-Aimé : Viens, ô mon Epouse, ô ma Reine, viens vite recevoir ta couronne!

Encore une convenance.

Marie est le chef-d'œuvre de la grâce du Christ. Elle est la toute belle. Mériterait-Elle ce titre si Elle ne brillait, dans les splendeurs du ciel, de l'éclat de sa personne intégrale? Quelle peine à nous faire une idée de son âme seule? Le mode d'être purement spirituel nous est si peu accessible. Elle se déroberait donc, la Vierge de beauté, à nos efforts pour fixer ses traits! Sous sa forme vraiment humaine, nous nous représentons en esprit et dans sa réalité Notre Seigneur, et il serait défendu à notre pieuse imagination de se représenter le visage de sa Mère! Comment réaliserait-Elle le type idéal de beauté que la foi, le génie des saints, et des artistes ont tenté de fixer? Platon ne chantait-il pas la jeune vierge dont la grâce extérieure reflète l'âme candide? Virgile, dans un vers d'une grâce immortelle, ne lui faisait-il pas écho : — la vertu a plus de charmes quand elle s'accompagne de la beauté physique. *Gratior et veniens formoso in corpore virtus?* Toutes les épouses des anciens patriarches se distinguent, nous dit l'Ecriture, par leur beauté : — *virgo pulcherrima* — ou —

mulier formosa nimis — murmure-t-on au passage de Sarah, de Rebecca, de Rachel, d'Esther et de Judith. Le texte sacré le dit aussi dans un sens mystique, faisant allusion à la beauté spirituelle de l'Eglise et de la Vierge. C'est d'ailleurs, dans ce sens, que nous devons interpréter les louanges, prodiguées à l'épouse des Cantiques : *Tota pulchra es...* Tu es toute belle. — Cette parole n'est souverainement vraie que de Marie. En Elle, pas de tache, ni dans la vie, ni dans la mort. David exalte « la gloire intérieure de la Fille du Roi qui se pare d'une broderie variée »; Tertullien « sa chair angélifiée *angelificata caro* »; saint Epiphane sa beauté qui éclipse celle des Chérubins et des Séraphins; saint Grégoire de Nysse et saint André de Crête « sa beauté qui n'a pas de rivale », « sa beauté marmoréenne, sculptée par l'artiste divin »; saint Ambroise et saint Bernard « la beauté de son corps, symbole et reflet de celle de son âme », « sa beauté qui réunit, comme en un faisceau, la beauté du monde entier, *Deus totius mundi pulchritudinem posuit in Maria;* saint Bonaventure enfin: « Salut ô Vierge, dont le visage, le corps, le cœur, resplendissent de la splendeur même du Créateur.

« Salut, ô Vierge, qui avez revêtu la beauté,

qui, en votre sein, avez entouré le Dieu Créateur du voile si beau de votre chair très pure».

Et ainsi, à travers les âges, l'Eglise traduit la parole de Gabriel : *Ave, gratia plena.*

Mais la Vierge est-elle pleine de grâce si, par une Assomption anticipée, Elle n'offre, en corps et en âme, au Ciel, le type idéal et vivant de beauté spirituelle et humaine?

On comprendra mieux, maintenant, notre réponse aux objections du début de ce chapitre. Il faut exclure un ordre surnaturel, qui n'est pas en cause, et envisageant l'ordre déjà établi par Dieu, en dégager sa volonté qui ne laisse jamais en défaut ce qu'Il a commencé. Or la Vierge a secondé la grâce : son Assomption n'est que le prolongement et la perfection de l'ordre divin.

— Nous ne toucherions, au bout de cette enquête analogique, nous dit-on, qu'à une conjecture probable. Que les convenances énumérées l'emportent en certitude sur les affirmations contraires, c'est possible. Mais il reste que nous ignorons toujours de quelles autres manières Dieu pouvait glorifier sa Mère, et, ce qu'à sa mort, Il lui a réservé. Le préciser, ne se peut.

L'objection porterait s'il était question d'un privilège quelconque, dû au hasard de la

pensée, imaginé par le caprice de l'esprit, ou de quelque chose de positif, dont la négation ne nous mettrait pas en face d'une anomalie insoutenable, ou enfin d'un fait étranger à l'ordre, que nous connaissons certainement, de la Providence présente.

Mais, dans notre cas, c'est tout le contraire qui a lieu.

La Rédemption du Christ, on le sait, doit nous délivrer du péché, de la sensualité et de la mort. En chacun de ces maux, l'exemption partielle ou totale peut se présenter. La Rédemption de tous a lieu selon un mode, celle de la Vierge selon un autre plus élevé. Péché, foyer de sensualité, qu'on n'en parle pas, dit saint Augustin, à propos de la Mère de Dieu. Pas de raisons de l'affranchir de la mort qui est volontaire et méritoire. Mais il y en a pour la libérer de la corruption, dont son Fils ne voulut pas pour Lui-même.

Ici, s'applique de nouveau le principe que la Mère de Dieu, élue pour être l'instrument de l'Incarnation, a bénéficié d'une rédemption exceptionnelle et plus haute. Manifestement, le contraire répugne. Il est certain qu'après avoir à peine goûté la mort, la Mère de la vie est ressuscitée.

A ceux qui s'apitoient sur la stérilité de nos

efforts à faire la pleine lumière autour d'un problème qui relève de l'autorité de l'Eglise, nous avouons volontiers que dans les questions de foi, comme la doctrine de l'Assomption, l'autorité ou la pensée de l'Eglise intervient tout d'abord et fonde une première certitude. Il ne s'ensuit pas que l'examen des raisons soit inutile : il met à nu la vérité, il en montre la nécessité. Quand une autorité, sans excepter celle de Dieu, nous enseigne une vérité, elle ne nous donne pas nécessairement l'intégralité de son contenu. A plus forte raison, ne pouvons-nous pénétrer jusqu'aux dernières profondeurs de l'ordre surnaturel, tel que la révélation nous le présente. Cela n'empêche pas que nous ne puissions, par des analogies, prendre une connaissance certaine de chacun des mystères dont il est composé. Cette connaissance, dit saint Thomas, élargit l'esprit, et satisfait la raison et le cœur. (Art. VII. Quodl. VII.) Le progrès de la science analogique est une approximation constante de l'inattingible fond de la Révélation.

CHAPITRE CINQUIEME

La Vérité de l'Assomption ne peut être puisée que dans la tradition apostolique

L'objectif principal poursuivi dans cette étude est celui-ci : le privilège, que nous affirmons, est contenu dans le dépôt, et, par suite, peut être proposé aux chrétiens comme objet de foi.

Mais que de raisons apparentes de douter du succès! L'histoire de la croyance en l'Assomption a des lacunes; elle est muette sur les premiers siècles. Peut-on, dès lors, établir que cette croyance est d'origine apostolique ? N'est-il pas plus opportun d'en chercher la source ailleurs?

On ne trouva pas le corps de la Vierge dans sa tombe : vraisemblablement des récits pieux parurent, la postérité en accepta les données, comme elle accueillit si souvent les vieilles traditions de prodiges : exemple, les apocryphes et leur vogue.

Ou bien, de témoignages purement humains sortit le récit qui se répandit dans l'Eglise, au milieu de la faveur générale : il n'aurait, en tous cas, qu'une certitude humai-

ne; il manquerait de cette autorité divine qui seule a droit à l'acte de foi.

Ou bien un Docteur, un Père de l'Eglise inconnu, ayant conclu que, la prérogative glorieuse était due à la Mère de Dieu, en accrédita la conviction parmi les fidèles.

Une révélation privée aurait pu, aussi bien, en suggérer l'idée. Et l'Eglise aurait donné à cette idée nouvelle son approbation, comme elle encourage la piété envers Notre-Dame de Lourdes.

Quelques miracles, peut-être, auraient confirmé cette croyance : de là le culte et la fête de l'Assomption. Ainsi s'inaugure, après d'authentiques miracles, le culte d'un Saint. L'Eglise, nous le savons certainement, ne se trompe pas. Mais pour l'Assomption, exiger de nous cet acte de foi qui s'appuie immédiatement sur la parole de Dieu, paraît irrecevable.

Nous opposons, d'abord, à ces hypothèses, la déclaration des Evêques pendant le Concile du Vatican : « Tel est, sur l'Assomption corporelle de la Mère de Dieu, le sentiment très ancien et constant des deux Eglises occidentale et orientale, enseignantes et enseignées. Mais ce fait qu'un corps humain, avant le jugement dernier, est vivant au Ciel, ne peut

se révéler aux sens ni s'apprendre d'une autorité humaine. A moins donc que la croyance si ferme de l'Eglise sur l'Assomption corporelle de la B. Vierge Marie ne doive s'appeler une crédulité puérile — et il est impie même de le penser, — il est hors de doute qu'il faut tenir obstinément qu'elle a son origine dans la tradition divino-apostolique, c'est-à-dire, dans la révélation ».

Il appert de ces paroles à quel point les Pères regardent le privilège comme certain. Nous relevons à l'appui de notre thèse, leur affirmation : ce n'est que de la révélation divine qu'a pu jaillir cette doctrine. L'Assomption, en effet, a un objet qui, en soi, nous est complètement caché. Il n'eut pas suffi de constater le vide du tombeau, ni que la dépouille virginale était partout, ici-bas, introuvable. Même ceux qui nourrirent des doutes sur la glorification finale, ne nièrent jamais ce fait. C'était l'histoire de Moïse, d'Enoch et d'Elie. Mais l'idée d'une translation semblable n'entra pas dans la croyance universelle quand on parla de la Vierge. La foi de tous, alors comme aujourd'hui, fut que la sainte âme de Marie avait de nouveau repris son corps, et que, dans l'intégrité de sa personne humaine, Notre Dame règne au Ciel. Or, com-

ment savoir cela sinon par révélation de Dieu? Si l'Eglise avait dérivé sa croyance d'un autre canal, alors, oui, c'eût été de sa part « crédulité puérile ».

Répétons-le : l'objet de l'Assomption est tout à fait occulte de sa nature, intrinsèquement surnaturel; il s'encadre dans la Rédemption à laquelle Marie prit, de singulière façon, une part passive et active.

En conséquence, l'Assomption est une vérité, qui, de sa nature, appartient à la foi. Il ne conste pas encore, aux yeux de la foule, en vertu d'un jugement solennel, qu'elle soit réellement révélée; mais nous avons lieu de penser, et personnellement pouvons être certains, qu'elle est enclose dans le dépôt. La prédication de ce fait ne fut pas, dès le début, si explicite et si claire qu'elle obligeât tous les fidèles à la professer; nous sommes toutefois autorisés à penser qu'elle dut être au moins implicitement annoncée et confiée à l'Eglise. Pourquoi ne serait-elle pas un jour définie? Ne raisonnait-on pas ainsi, il y a deux ou trois siècles, sur l'exemption, en Marie, de la faute commune? C'était là aussi chose très occulte, surnaturelle; c'était une grâce libéralement conférée par Dieu. Comment en avoir la connaissance certaine, si elle n'eut été révélée?

A Dieu ne plaise que nous empruntions notre croyance à des légendes. Une simple donnée historique, humainement transmise, ne suffit pas. D'ailleurs, nous rejetons, sans hésiter, la théorie que l'on doive remonter aux apôtres, par voie de démonstration historique, basée sur des documents qui, de siècle en siècle, atteignent l'ère des apôtres; que, par ce procédé, il faille établir que l'Assomption a été proposée clairement et directement à la foi des premiers croyants sous forme d'enseignement explicite. Nous nous séparons, sur ce point, d'un collaborateur distingué du Dictionnaire de Théologie publié par Mangenot. Si cette démonstration était nécessaire, ce serait à désespérer : les témoignages antiques sont déjà connus; escompter la découverte de nouveaux manuscrits paraît aléatoire. Heureusement, il n'en est pas besoin. La croyance séculaire et commune est là, comme un fait évident, qui s'impose par son ampleur et sa certitude. Or, il est permis, à l'aide de critères théologiques de remonter de ce fait à sa cause et de reconnaître que la croyance ne put se former de la sorte que par une révélation, et donc, par un enseignement des Apôtres.

L'Assomption, une croyance née peut-être, a-t-on dit, d'une thèse patristique! — Des dé-

ductions, si logiques qu'elles soient, ne sont pas ici décisives. Même en admettant qu'ils créent de la vérité, les meilleurs raisonnements ne donneront jamais qu'une certitude humaine. Sans doute, on fit bien appel aux déductions pour seconder la foi qui cherche à comprendre — *fides quœrens intellectum*, — pour alimenter la méditation ou élever les âmes à un goût plus affiné des choses divines. Ainsi elles contribuèrent à réfuter les erreurs en matière de foi, issues de fausses déductions. Mais c'est par une autre voie que l'Esprit saint conduit la croyance commune, et la piété publique des fidèles; c'est par une autre voie que l'Eglise dut être amenée à régler son culte et l'appréciation universelle des gloires mariales.

L'Assomption confirmée par des miracles! — Il ne suffit pas que l'Eglise elle-même ait accueilli un récit, comme probable et favorable à la piété, un récit semblable à celui qui attire la vénération aux origines d'un sanctuaire. Il ne suffit pas, non plus, d'un jugement plus certain, émis à la suite de l'examen rigoureusement institué d'un prodige actuel, par exemple, des merveilles continuelles de Lourdes. Il y a une différence : dans le premier cas, — la neige sur l'Esquilin — l'Eglise remercie Dieu, honore la Vierge, s'en tenant

à la tradition, telle qu'elle paraît probable, *ut fertur*, sans l'affirmer directement, si bien qu'il ne manquerait aucunement à la piété celui qui ne croirait pas le fait; dans le second cas, l'Eglise articule un jugement certain que le fait est tel qu'il est raconté selon les témoignages présents et les preuves décisives. Le nier serait une imprudente témérité. Mais ce fait n'est pas et ne peut être objet de foi divine. Des merveilles, si authentiques qu'elles éclatent, ne suffisent pas à fonder une opinion proche de la foi qui s'attache, elle, à une vérité, de soi, complètement cachée et placée en dehors de l'ordre commun, comme nous devons envisager toute la question de l'Assomption. Pas un de ses innombrables partisans, du reste, qui ait songé que cette croyance eût pour origine un enseignement humain ou la piété privée.

— Pourtant sainte Julienne de Liége, sainte Marguerite-Marie ont eu des révélations dont l'influence dans l'Eglise a déterminé l'institution de la Fête-Dieu, et du Culte du Sacré-Cœur. — Ce n'est point par le canal de pareilles révélations que des vérités pénètrent dans l'Eglise, qu'elle-même règle le culte public. Ces âmes privilégiées ne parlèrent pas en « doctoresses », n'apportèrent pas une nou-

velle doctrine. Elles offrirent seulement à l'Eglise l'occasion d'examiner, si, dans le cadre de la doctrine traditionnelle, il était opportun d'introduire l'institution de cette fête, la pratique de ce culte. En d'autres termes, sans se mettre à l'école de ces pieuses vierges, mais jugeant leurs déclarations, l'Eglise décida si, d'après la norme de l'antique révélation et de la foi commune, il fallait donner suite à leurs requêtes. Non, l'Eglise ne reçoit pas d'abord d'une autorité privée, si respectable qu'elle soit, une vérité quelconque qui devienne la règle de son culte. Appliquez ce principe à l'Assomption.

On insiste : si la sainteté d'un homme est confirmée par des miracles, si on constate ceux-ci, pourquoi n'avoir pu les constater au sujet de l'Assomption? — Il n'y a point parité. Qu'après une vie de vertus et de mérites transcendants, un homme jouisse auprès de Dieu du pouvoir d'intercéder pour nous, cela relève de la prévoyance ordinaire qui gouverne l'Eglise. Celle-ci recueille les signes certains d'une sainte vie, juge de l'héroïcité des vertus qui la caractérisent, et avec l'aide de Dieu, et la contre épreuve de miracles obtenus du saint par la prière, prononce son jugement sur le saint et le culte qui lui revient.

Par contre, qu'une créature humaine règne dès cette heure au ciel en corps et en âme, c'est un fait occulte, débordant l'ordre établi. Nous attendons tous le dernier jour : qu'il y ait une exemption à cette loi, cela ne tombe sous l'appréciation de l'Eglise, conformément à la doctrine que, par l'Esprit Saint, elle a reçue de Jésus-Christ, qu'autant qu'elle reconnaît cette exemption comme comprise dans la première révélation. — Nous ajoutons : il est vrai que jamais elle n'a abordé l'examen de cette question, ni sur elle prononcé un jugement solennel. Mais elle a reçu cette tradition primitive à son berceau, tout comme elle a hérité des autres vérités qui concernent la foi, sans cependant en professer explicitement la certitude qui exige l'acte de foi.

Donc, l'origine d'une croyance et d'un culte, cherchée en dehors de la tradition des Apôtres, ne peut se recommander ni de l'histoire ni de la théologie; elle ne saurait rendre raison de la pratique de l'Eglise.

CHAPITRE SIXIÈME

Y a-t-il des raisons de supposer une affirmation explicite des Apôtres ?

Parmi ceux qui pensent, à juste titre, que l'Assomption a été objet de révélation divine, d'aucuns soutiennent qu'elle a été transmise formellement, en termes explicites, par les apôtres à l'Eglise. « C'est nécessaire si l'on veut maintenir au privilège son caractère de vérité révélée », — condition, croient-ils, de sa définibilité. Et cette nécessité est encore plus impérieuse si la Vierge n'est pas morte après tous les apôtres. Or, sa mort a précédé sûrement celle de Jean, à qui Jésus la recommanda et qui l'accueillit dans sa maison. Jean — les Pères du Vatican l'admettent — put connaître cette vérité. C'est évident pour qui observe que le vide du sépulcre fut de notoriété publique. Les Maîtres le savaient, en parlaient à leurs disciples, et, en leur expliquant la disparition du corps, ne pouvaient qu'affirmer sa résurrection et son Assomption. C'est évident pour le *sensus fidei;* c'est l'exigence du bon sens, dont les intuitions dépassent celles de la critique et de la théologie.

— Quelle satisfaction si tout cela était vrai! Mais est-on absolument sûr que les apôtres aient parlé avec tant de clarté? Le *sensus fidei* ne se réduit-il pas, ici, à une conjecture? Le bon sens n'est-il pas un simple anachronisme, transposant au premier siècle la mentalité du vingtième? La piété populaire d'alors n'était pas celle d'aujourd'hui. Sans doute, le respect que nous devons aux Pères du Vatican doit nous rendre réservés; mais ce respect ne nous empêche pas d'exposer les raisons contraires, si elles nous semblent balancer la probabilité des raisons invoquées en faveur d'une révélation explicite.

Que s'est-il passé après le trépas de la Vierge? Le sépulcre a-t-il été ouvert de suite? Le mystère de la glorification n'a pas eu à coup sûr, des témoins. Par une inspiration de Dieu, saint Jean, les autres apôtres, ont aussi bien pu, *par prudence*, ne divulguer qu'en termes voilés, implicitement, diraient les théologiens, une vérité que l'Eglise pourrait plus tard mettre dans son plein jour. Il y avait encore ce motif : concentrer d'abord sur le Christ seul les cœurs et la piété des fidèles. Nous ne prétendons pas que les choses se soient exactement passées ainsi, d'autant plus que dans ce fait, Dieu seul intervient et

que nous ignorons les dispositions qu'Il a prises.

Il n'est certes pas de l'intérêt de notre thèse, d'exclure une tradition explicite, — elle n'en sortirait que renforcée. — Ce que nous contestons, c'est que la tradition explicite soit nécessaire, et que de sa nécessité dépende la définibilité du privilège. L'Immaculée Conception était-elle explicitement formulée ? Pie IX ne l'a-t-il pas définie?

Pour nous, l'Assomption est implicitement contenue dans le dépôt de la foi, comme l'Immaculée Conception, et, à ce titre, peut être objet d'un solennel jugement de l'Eglise.

Voici nos raisons sur le premier chef.

Si les auditeurs des Apôtres les ont entendus exposer en propres termes le mystère, il faut avouer que la notion s'en obscurcit, et dans leur esprit, perdit ses contours nets. Les plus anciens écrivains n'en parlent que vaguement. Parmi les Saints, plus d'un déclare que tout en croyant à des honneurs exceptionnels accordés à la Mère de Dieu, il ne se prononce pas sur le mode de sa glorification. La diffusion des antiques légendes — nous ne disons pas que toutes leurs données soient fausses — entraîne les esprits à se représenter, selon leurs données, le passage de la Vierge, et par

suite, à supposer, sans grande discussion, que les apôtres en ont transmis à l'Eglise l'enseignement précis. Au cours des siècles suivants, domine l'affirmation, nous l'avons vu, de la vérité intégrale, mais aussi se glisse un doute insinué par le Martyrologe d'Usuard. De nos jours, il y a une croyance universelle, oui, mais qui attend la sanction officielle de l'Eglise. Voilà les faits. Or, on n'a jamais admis qu'une vérité dogmatique, explicitement enseignée par les Apôtres et acceptée par la foi commune, s'obscurcit dans l'Eglise, tombât au niveau d'un doute, ou sombrât dans l'oubli. Pas un docteur qui n'estime le phénomène invraisemblable. De Saint Vincent de Lérins au Cardinal Franzelin, c'est une doctrine officielle. Cela, le Concile du Vatican l'affirma dans la constitution *De Fide* : Ce qui était enveloppé et douteux devient plus clair et plus certain qu'avant. — Dans son traité classique *De Traditione*, Th. XXIII, le cardinal Franzelin distingue très bien, après saint Augustin, à propos du baptême conféré par des hérétiques, les trois stades par lesquels peut passer une vérité révélée. D'abord, elle est incluse dans une énonciation plus ample, mais sans qu'elle y soit, elle-même, expressément formulée. Dans le second stade, la ques-

tion est proposée directement, en termes précis et clairs. Il advient que certains la voient contenue dans une doctrine plus large que l'on croit déjà, et que d'autres ne l'y voient pas : il peut y avoir erreur, non de toute l'Eglise, ni de la suprême autorité, mais d'une partie des croyants, sans que ceux-ci commettent une faute. Le sentiment chrétien va mûrissant, l'autorité suprême fait connaître de quel côté elle incline, la doctrine certaine se forme qui peut être définie : c'est le troisième stade.

Il nous serait aisé d'établir que le dogme de l'Immaculée Conception a traversé ces trois phases (1).

Nous inspirant de ce principe de progrès dans la doctrine, nous ne pouvons admettre l'hypothèse d'une révélation explicite.

D'autant, et c'est une nouvelle raison qui a son poids — que si la probabilité de la proposition que nous repoussons, l'emportait sur celle dont nous sommes l'avocat, nous devrions relever dans les plus anciens témoignages, des assertions, plus rares peut-être, mais plus claires du privilège marial. Ce n'est certes, pas le cas. Saint Epiphane va jusqu'à

(1) Voir Mattiussi. : Op. cit.

supposer que la Vierge n'est pas morte; il pressent un triomphe magnifique. Il n'ose exprimer jusqu'au bout sa pensée. Et cependant l'auteur du livre *Contre les Hérésies*, connaissait la doctrine chrétienne. — La mort s'est arrêtée devant Celle qui porta le fruit de la Vie — dit saint Grégoire de Nysse. Il ne précise pas davantage. Saint Ildephonse et saint Bède savent bien qu'il est arrivé à la Vierge quelque chose de merveilleux, que son sépulcre est vide. Un doute leur reste pourtant sur le mode de son triomphe final. Or, si les apôtres s'étaient exprimés clairement, pourquoi ces obscurités dans les dépositions des plus antiques témoins de la tradition? Historiquement, l'obscurité aurait dû venir après un jour éclatant : c'est le contraire qui se produit. L'expression du privilège ne fut donc pas au début aussi lumineuse qu'on le prétend.

Nous avons allégué une raison de prudence pour justifier la discrétion des formules apostoliques. Au risque de surprendre le lecteur, nous sommes convaincus que, si parfaite que fut la connaissance que les Apôtres avaient de la vérité révélée, ils n'en transmirent certainement pas aux fidèles une analyse détaillée, au point de préformer un à un les dogmes que l'Eglise a définis au cours des siècles. Aussitôt

après la descente du Saint-Esprit, ils n'eurent même pas, soudain, la claire notion de l'attitude à prendre vis-à-vis des rites mosaïques. Il importait cependant de décider si le christianisme évoluerait dans l'orbite du nationalisme juif, se laisserait absorber par les rites de la religion juive, ou, en libérant les Gentils de certaines pratiques traditionnelles dans ce milieu restreint, franchirait lui-même ce cercle pour être, suivant la pensée catholique de son fondateur, la religion de tous, sans acception de nationalité. La vision de saint Pierre et le Concile de Jérusalem appuyèrent cette dernière solution. Les Apôtres, non plus, n'affirmèrent pas l'Immaculée Conception telle que nous la professons. Ils ne durent pas, non plus, affirmer, à la lettre, l'Assomption, sinon l'Eglise n'eut pas pu en tolérer la négation ou la simple mise en doute.

Qu'ont-ils donc enseigné aux premières générations chrétiennes? Que la Mère de Dieu avait été singulièrement très pure et en tout privilégiée, si bien qu'il fallait écarter d'Elle toute imperfection et lui attribuer toute grâce. De là, dans l'Eglise, l'usage de Lui appliquer les figures bibliques exprimant la grâce et la pureté, les textes qui parlent de l'Unique, très chère à l'Epoux divin; de là, dans les mi-

lieux patristiques, les expressions de filial étonnement devant sa beauté morale. A remarquer que les dithyrambes des Pères en l'honneur de la Virginité de Marie ne concluaient pas à l'affirmation catégorique de son exemption originelle. Mais pour qui les lit après 1854, il est avéré que l'Esprit Saint portait les Pères à tenir un langage qui en disait plus long que n'en voyait clairement leur pensée. Ils étaient prophètes à leur manière.

C'est de la même façon que fut révélée l'Assomption corporelle.

Elle le fut dans l'hostilité victorieuse de la Femme contre le Serpent, dans l'affirmation que Marie a la plénitude de toute grâce qui vient à nous par Jésus-Christ, et que, dans la dispensation de tous les dons surnaturels, Elle bénéficie de toutes les faveurs. Voilà pourquoi, dès qu'il s'agit de son passage, on pense toujours que la Vierge-Mère ne se distinguait pas seulement de la masse par les signes de plus grande sainteté que présentait sa mort, mais par son attitude en face des suites de la mort. Aussi la salue-t-on de tous les titres triomphants que suggérait l'application de certains textes scripturaires. Aussi, l'Eglise, mue par cet instinct qu'éveille et dirige en elle l'Esprit

Saint, nous propose-t-elle, en attirant notre pensée sur Marie, objet premier d'éternelle prédestination, la lecture des passages Sapientiaux; et le jour où elle célèbre l'Assomption, à travers le texte de l'Evangile qui raconte l'accueil fait à Jésus par Marthe et Madeleine, semble-t-elle nous dire dans son langage mystique : — Marie offrit à Jésus une demeure plus belle que celle de Béthanie; Marie le nourrit de son lait; Marie le servit avec plus de tendresse respectueuse; Marie, qui conservait toutes ses paroles, qui les méditait dans son cœur, est plus empressée à son service que Marthe, plus contemplative que Madeleine. Si celle-ci a choisi la meilleure part, Marie a, de toutes les parts, cueilli encore le meilleur. Elle a contemplé Jésus sans suspendre la pratique de la charité extérieure. Ainsi, de la Vierge, Elle a la pureté, non la stérilité; Elle a été une mère féconde, mais est restée Vierge. De toutes les parts, Elle a eu la fleur. Pas une créature ne réalise, comme Elle, le mot : *Optimam partem elegit.*

Telles sont les vérités que l'instinct de l'Eglise découvre sous l'écorce des textes. Et pourtant, elles ne sont pas explicitement formulées. Mais quel vrai catholique n'y souscrira?

Il en est de même, à notre avis, de l'Assomption corporelle. Dieu a révélé, les Apôtres ont enseigné le concept profond et complexe de l'exaltation qui était due à la divine Mère. Accueilli par tous les croyants, ce concept s'est développé sous la direction des pasteurs, grâce à ce sens de la vérité que l'Esprit Saint répand dans l'Eglise, et au jugement de la foi qu'un amour filial a rendu perspicace.

CHAPITRE SEPTIÈME

Est-il opportun de solliciter sur ce point de doctrine une définition solennelle ?

Avons-nous le droit de poser la question de la définibilité? — C'est l'affaire du seul Pontife Romain, nous dit-on. — Sans doute, du point de vue pratique et efficace, un tel jugement appartient au chef de l'Eglise; mais un jugement spéculatif, s'arrêtant à la limite de la possibilité, est parfaitement de la compétence du théologien. Il est loisible à celui-ci d'établir et de certifier qu'une opinion réalise les conditions, théoriquement requises, pour une définition dogmatique, quitte à s'en remettre, du reste, à l'appréciation de l'Eglise. C'est ainsi que saint Alphonse de Liguori a pu écrire de l'Immaculée Conception: « *Licet nostra sententia ab Ecclesia nondum sit definita, benè potest de fide teneri.* Bien que notre opinion ne soit pas encore définie par l'Eglise, nous pouvons fort bien la regarder comme de foi » (Op. Mor. I. VII, C. II), donc, se prêtant à une définition. Et, à son heure, celle-ci est venue.

L'Assomption corporelle de la Mère de Dieu est-elle susceptible d'être solennellement dé-

finie? La pensée catholique contemporaine s'attache-t-elle à promouvoir sa définition? Celle-ci se recommande-t-elle par certains avantages? Ou bien les difficultés qu'elle soulève, restent-elles sans solution? Autant de points que nous allons brièvement examiner.

I

La condition qui comprend toutes les autres, pour qu'une vérité soit définie, est que cette vérité, telle une perle dans le gisement diamantifère, soit enclose dans le trésor de la révélation. Elle y est; on ne l'y met pas; on se contentera de l'extraire.

Or, la prérogative, objet de nos recherches, remplit cette condition. Du cœur de la tradition scripturaire et apostolique, elle perce discrètement à travers l'éclat des textes qui, dans une plus vive lumière, irradient l'Immaculée-Conception. C'est la doctrine exposée par le *Postulatum* des deux cents évêques du Vatican, dont les pages précédentes ne sont que le développement. Nous avons soutenu ce mode d'inclusion. Si l'on nous prouve le bien fondé du mode explicite, la nécessité, sous cette forme, de l'affirmation des apôtres, nous saluons encore plus volontiers la réalité

de cette forme. La définibilité n'en serait que plus manifeste.

Quelle que soit la façon dont la révélation enferme le privilège, il y est réellement, en substance. Un théologien qui en a pesé les raisons et les convenances, peut juger que Dieu a parlé, et se croit fondé, dès maintenant, à émettre sur ce point un acte complet de foi. Son attitude en face du mystère présent est aussi justifiée que celle des théologiens antérieurs en face de l'Immaculée-Conception, surtout depuis Alexandre VII, qui coupa court à toute polémique sur cette question. Evidemment, le premier privilège était plus important : il fallait montrer en Marie une Mère, digne de Dieu; il y avait des raisons de convenance ou de quasi-nécessité plus intimes que celles que nous invoquons pour l'Assomption. Mais, depuis que le point fondamental des perfections personnelles dévolues à Marie a été officiellement élucidé, les autres grâces, dont celle que nous étudions, en découlent nécessairement; sinon, c'est la dislocation, le désarroi dans l'œuvre de Dieu. Nous croyons l'avoir établi dans les considérations précédentes.

L'Assomption corporelle peut, en conséquence, être définie.

Il reste à résoudre une difficulté qui se dresse comme un argument *ad hominem*.

— Vous n'admettez pas de révélation explicite. Comment démontrez-vous que votre affirmation est une vérité de foi, sinon par des raisonnements humains? Au mieux aller, vous en réduirez la connaissance à la condition inférieure de vérité qui n'est pas complètement divine.

Nous répondons : raisonner ainsi, c'est insinuer que l'Eglise n'a pas d'autre objectif que d'anathématiser les hérétiques déclarés; c'est la condamner à ne répéter que ce qui est déjà connu de tous les fidèles cultivés, au moins des théologiens qui doivent savoir ce qui est explicitement, clairement affirmé dans l'Ecriture et dans la Tradition; c'est vouloir une évidence, une certitude absolue qui se dérobe à la démonstration. Que l'Eglise requière des raisons graves, c'est indispensable; sinon le souverain Pontife ne se prononcerait, le cas échéant, qu'à la lumière d'une prophétie ou d'une révélation nouvelle, chose qui, dans l'économie présente, ne s'envisage pas. Qu'il faille des arguments induisant la pleine certitude, c'est inadmissible; car le jugement de l'autorité suprême ne serait plus alors nécessaire en soi.

Ici, nos adversaires nous rappellent que le raisonnement est disqualifié quand, dans certaines conditions, on détermine des vérités soi disant de foi d'après d'autres déjà dogmatiques. Une conclusion, déduite d'un dogme révélé et d'une proposition connue par la raison, reste dans l'ordre inférieur des vérités naturelles, et ne saurait être dite révélée. En l'admettant, nous nous baserions sur nos lumières créées, et non uniquement sur celle de la Vérité première.

C'est très juste. Aussi n'avons-nous pas conduit la démonstration à grand renfort de syllogismes. Nous avons usé du procédé intuitif et de l'analyse. En étudiant un principe universel, nous avons perçu une ou plusieurs de ses applications; en creusant une affirmation inspirée, nous avons découvert et extrait quelques parcelles de son contenu; en analysant une vérité que déjà l'on connaît et l'on croit, nous avons essayé de préciser son vrai sens. La méthode intuitive et non déductive, a canalisé nos efforts. Par un travail de constatation, la Tradition a honoré l'Assomption corporelle en l'acclamant de son nom propre. A travers les textes scripturaires invoqués par la bulle *Ineffabilis*, — qu'on nous permette de reprendre une comparaison déjà

amorcée — le privilège transparaît en teintes pâles mais distinctes dans la gamme colorée de l'Arc-en-Ciel marial. Un œil exercé sait le reconnaître : il est là au foyer de la révélation; il frémit de sa vie; il s'éclaire de sa flamme; il jaillit, rayon ou étincelle de vérité divine que la souveraine autorité de l'Eglise peut nous imposer comme un dogme. Il n'y a pas interférence du plan de rêve et du plan de vision.

Parlant de l'Immaculée-Conception, Suarez caractérise l'évolution de la doctrine, et cite, parmi les opinions très voisines de la foi, certainement susceptibles de définition, l'Assomption glorieuse. Nous sommes heureux de confirmer de son témoignage notre conclusion : l'Assomption corporelle est une vérité qui peut être définie. (*De Incarn.* p. II, Disp. III, sect. VI).

II

Appuyé sur une riche documentation qui n'a besoin d'être mise à jour qu'à partir de 1913, date de la publication de son important ouvrage : *La Doctrine de l'Assomption de la Très Sainte Vierge*, Dom Renaudin a raconté l'histoire du mouvement catholique en faveur de la définition de ce privilège. Nous signalons son ouvrage au lecteur curieux de suivre les

phases de ce mouvement avant, pendant et après le Concile du Vatican. Dissertations théologiques, « *postulata* » des prélats et noms des signataires, initiatives des congrès, articles de revues, suppliques épiscopales individuelles dans leur texte original, propagande sous des formes multiples : on trouvera là (pages 163 à 318), de quoi satisfaire amplement sa curiosité, et alimenter sa piété filiale pour Marie.

III

Indiquons seulement les principaux avantages d'un jugement solennel.

Dieu a-t-Il daigné révéler cette vérité, les fidèles devront la recevoir d'un cœur joyeux, d'une foi soumise. Recueillir toutes les paroles du Père qui est aux cieux, méditer leur signification profonde, y adhérer respectueusement, est un devoir de piété. Il ne sied pas que, par suite de notre négligence, la voix de Dieu reste sans écho! Donc, si Dieu parle par l'organe de Pierre, notre acte de foi sera un hommage à sa vérité, et nous lui rendrons une gloire nouvelle.

Quel hommage pour Notre Dame, si par un acte de foi divine — le plus parfait — nous professons sa intégrale et suprême glorification! si nous exaltons, dans ce virginal

triomphe, le couronnement de ses privilèges! si, avec la pleine certitude que fonde la parole divine sous l'impulsion du Saint Esprit, nous L'acclamons Reine du Ciel, Mère de Dieu assise dans l'intégrité de sa Personne vivante, à la droite de son Fils, et, auprès de Lui, notre constante Médiatrice! Oh! être sûrs que rien ne manque là-haut, à la perfection de leur Mère, quelle joie pour ses enfants! Ils chanteraient alors, en lui donnant tout son sens, en l'appliquant à Marie, le mot dit à Esther : *Non pro te, sed pro omnibus hœc lex statuta est.* Ce n'est pas pour toi, mais pour la masse, que cette loi de la tombe a été établie. Ils comprendraient mieux, dans quelle mesure, Dieu a fait en Elle de grandes choses. Le monde catholique tressaillit d'allégresse, les églises s'illuminèrent, les autels se couvrirent de fleurs et les rues se pavoisèrent de riches étoffes, de drapeaux et d'oriflammes, l'éloquence exhala ses plus beaux accents, la piété fit palpiter les cœurs au jour de la définition de la Conception Immaculée, et pendant les fêtes triomphales qui déroulèrent autour de la Vierge sans tache leurs somptueuses litanies de louanges. Si l'Assomption corporelle est solennellement proclamée, quelle joie! quel redoublement de foi et de piété! quelles prières!

Quels chants auxquels répondraient dans le lointain des cieux, les concerts des Elus et des Anges! Avec la gloire de la Sainte Trinité mettant le sceau à sa principale œuvre de grâce, ce serait la glorification de l'humanité en la personne de Celle qui, seule, la représente dans sa beauté idéale, et, avec le Rédempteur, collabore à son salut.

Et une pensée grave monterait des radieuses profondeurs de cette ovation, et les chrétiens la méditeraient avec plus d'espérance. Ils évoqueraient, après leur vie présente, la fin du monde, la résurrection de la chair, le jugement, et l'éternité de sa sanction dans la béatitude ou la douleur. Ils évoqueraient aussi leur Protectrice. Parfois les anciens martyrs disaient aux spectateurs : Regardez-nous bien en face; vous nous reconnaîtrez au dernier jour. Si nous fixons nos yeux sur la Vierge et son triomphe, l'idée de la résurrection nous devient plus familière. Hélas! que ne nous poursuit-elle comme une bienfaisante hantise!

Que nous importent les paralogismes des Modernistes? Leurs aînés, hier, ne comprenaient pas l'Immaculée-Conception; eux ne s'expliquent pas, non plus, le privilège final qui s'engrène dans le premier. *Oportet et hœreses esse.* Nous y reconnaissons, nous, la

dernière touche donnée par l'Artiste divin à son chef-d'œuvre surnaturel.

IV

— Soit, mais pas d'excès, nous disent certains catholiques. Parmi nous, l'Assomption est une opinion, et non une vérité certaine.

— Il n'y a pas ombre d'exagération à dire que le consentement de l'Eglise est parfaitement certain. Que penser d'une opinion qui vaut à son contradicteur la censure de témérité? Opinion qui, depuis le VI[e] siècle au moins, sinon dès le début, est l'objet d'une fête solennelle!

— Elle n'est pourtant pas de foi.

— Nous l'accordons, quoique les théologiens l'affirment et que les fidèles le croient. *En elle-même*, elle est vérité de foi. Il lui manque d'être imposée comme telle par l'autorité compétente. Celle-ci a de graves raisons d'en venir, le cas échéant, à une définition, nous l'avons vu.

— Est-elle absolument certaine? Non, n'est-ce pas. Donc, elle ne peut être définie.

— Qu'elle ne soit pas absolument certaine pour tous, passe. C'est affaire d'équation per-

sonnelle. Qu'une définition ne soit pas possible, nous le nions. Car, aux raisons, probables de leur nature et prudemment acceptables, mais insuffisantes à contraindre l'esprit, peut suppléer le jugement du magistère infaillible. Ici, le consentement universel est incompatible avec un doute raisonnable.

— Mais il n'est pas sûr qu'elle soit révélée.

— Elle est inscrite, comme en filigrane, dans le tissu des textes sacrés. Si cette inscription n'est pas certaine, l'Assomption non plus ne le serait pas. Le fait est de telle nature qu'il ne peut être certainement connu que par la révélation. La suprême certitude viendrait donc précisément de l'affirmation de l'Eglise enseignante. Elle existe déjà, tout en n'imposant pas l'acte de foi.

— Vous invoquez le consentement séculaire, surtout actuel. Donc pas d'erreur à condamner. Tenez-vous en là.

— Il n'y a pas que la nécessité de refouler l'erreur qui provoque une définition dogmatique. Où était l'hérésie à réprimer contre l'Immaculée-Conception? La gloire de Dieu, l'honneur de Marie, la piété plus éclairée des fidèles, le rappel aux mécréants et aux hérétiques que l'Eglise n'abdique pas ses droits

et ses devoirs de gardienne de la vérité, sont-ce là, pour vous, des motifs négligeables? Nous prétendons, nous, que ces motifs valent pour l'Assomption.

— Au lieu d'éclairer les fidèles vous troublerez plutôt leurs convictions? La plupart sont indépendants et ne veulent pas enchaîner leur raison. Combien, pris dans la masse, savent ce que c'est qu'un dogme, une révélation, une définition, etc? N'allez-vous pas, par un acte d'autorité qui n'a rien d'urgent et risque d'être mal interprété, faire peur à des frères séparés, dont quelques-uns, par exemple, en Angleterre, s'engagent dans le chemin de Rome?

— Vous pourriez soulever ces difficultés contre toute nouvelle précision de la doctrine. Donc, cela ne prouve rien. C'est trop de déférence à l'égard des opposants à qui vous suggérez un argument pour justifier leur répugnance, et à l'égard des indifférents que vous encouragez à vivre sans plus se préoccuper des droits de l'Eglise à dire la vérité. Que tous apprennent ce qu'ils ignorent : ce leur est un devoir personnel. Qu'ils écoutent les successeurs de ceux à qui Jésus a dit. *Docete*. La plupart des conversions ne sont-

elles pas dues, le plus souvent, en plus de la grâce, à ce besoin de lumière, à cette certitude que l'Eglise de Rome est l'interprète traditionnelle de la vérité et qu'elle a toujours parlé, même quand sa franchise, que d'aucuns jugeaient inopportune, devait lui attirer de très graves ennuis? Qu'un Pacha Muezzin parle, qu'un grand Rabbin parle : le monde est distrait. Que l'Evêque de Rome dise une parole solennelle : elle résonne dans l'univers entier. On aime ou on déteste le divin qui éclate dans cette parole. Acclamations ou insultes ne s'adressent pas à une autorité humaine. Les définitions de l'Immaculée-Conception, surtout de l'infaillibilité du Pape, ont éveillé des échos discordants. Le souvenir n'est pas de nature à retenir sur les lèvres du Souverain Pontife la parole décisive visant l'Assomption corporelle, s'il estime opportun de la laisser tomber sur le monde.

Nous empruntons intégralement au P. Mattiussi la page suivante.

« Eh quoi! En provoquant une définition, vous courez le risque de mettre en doute ce qui à cette heure, reste pacifiquement acquis. Pour sûr, le souverain Pontife n'en viendra pas à cet acte solennel sans ordonner une enquête

savante, conduite avec soin, sur la question. Et si le résultat était négatif? Ou s'il flottait un doute? Les fidèles diraient : Voilà, on n'a pu établir la certitude de l'Assomption; il faut se réserver.

— Nous répondons d'abord : il y avait même raison valable pour ne pas s'occuper de l'Immaculée-Conception. Nous ajoutons : ce n'est pas la vérité absolue de l'Assomption qui sera l'objet des études, mais ce seul point : est-il établi que ce privilège soit tellement contenu dans la divine révélation qu'on puisse en toute sécurité — *utrum tuto procedi possit* —, en venir à une solennelle définition dogmatique? Donc, cette certitude dont jouit dans toute l'Eglise le privilège reconnu, reste intacte et ferme et ne doit pas être mise en question. De plus, les études elles-mêmes ne seront pas entreprises, si le Saint Père n'en donne l'ordre; et il ne donnera pas cet ordre s'il n'y est poussé par l'Esprit-Saint qui achemine ainsi le Maître suprême à l'énonciation de la vérité divine. Appuyés sur cette raison et sur la valeur intrinsèque des raisons que l'on connaît, nous sommes sûrs que si l'enquête est ordonnée, elle touchera à notre but désiré. Si enfin, pour un motif quelconque — doute,

inopportunité — la dernière sentence restait en suspens, à l'exemple de quelques consulteurs adressant à Pie IX leurs requêtes au sujet de l'Immaculée-Conception, il nous serait permis de supplier le Saint Père de raffermir par un acte de son autorité l'opinion commune de l'Eglise, d'ajouter un rayon de lumière à la liturgie du 15 août, qui présente quelques obscurités. Oh! sur ce point, que de désirs se pressent dans notre pensée! Le moins serait que l'Eglise romaine récitât encore l'Oraison déjà écrite dans le Sacramentaire de saint Grégoire le Grand en usage pendant plusieurs siècles, jusqu'à son éclipse au XIV^e^ ».

— Le mouvement que vous favorisez est comme une tentative pour forcer la main au Pape. Cette pression, sous les formes obséquieuses qu'elle revêt, est un manque de respect à l'autorité.

— Nous n'oublions pas que dans l'Eglise l'autorité descend et ne monte pas; que le Pape reste, sous la motion de l'Esprit Saint, juge de l'initiative à prendre; que pas un pouvoir ici-bas ne lui dicte son devoir — « les temps ne sont pas mûrs pour définir l'Immaculée-Conception », — répondit Grégoire XIII, au roi et à la nation espagnole au cours du

XVI[e] siècle. Nous savons, par contre, que ce mouvement des fidèles, indice du sentiment chrétien, et du vif amour de tous pour Notre Dame, plaît à notre Saint Père Pie XI; il partage cet amour et en bénit l'expression, que des suppliques, venues de tout l'univers catholique, déposent à ses pieds. Pie XI parlera-t-il? C'est le secret de Dieu. « Le souverain Pontife, écrivait dans sa langue imagée où se fondaient les nuances de la plus sévère théologie, l'Evêque de Tulle, Mgr Berteaud, le souverain Pontife a une grâce spéciale d'enseignement. Quand le Saint-Esprit ne l'inspire pas, il ne prononce rien du haut de sa chaire. Un concile général l'appelle admirablement *l'organe du Saint-Esprit*. Il y a dans cette expression toute une doctrine : l'instrument musical a une voix, mais l'harmonie dort dans ses flancs; elle ne s'en échappe que lorsqu'il est frappé; qu'aucun doigt ne le touche, il est silencieux... Or, le Saint-Esprit descend selon sa sagesse; il a ses heures marquées. Quand le souverain Pontife sentira au dedans de lui-même les impressions divines, quand, après les jeûnes, les prières, les larmes et les saints sacrifices de l'Eglise, après ses propres et ardentes supplications, il entendra les commotions célestes,

on pourra, du moins aux lueurs d'une pieuse prudence, conjecturer que le mouvement est venu. Qu'il se mette à l'œuvre, il domine désormais le temps, la nature, les vicissitudes de la terre ». (Œuvres pastorales, T. 1, p. 24-27).

Puisse le moment de la définition de l'Assomption corporelle venir bientôt! Nous l'appelons de tous nos vœux.

Laus Deo et Mariæ!

Table des Matières

Avant Propos 5

Supplique de Mgr Guillibert 9

Introduction. — Notre point de vue 11

Chapitre premier. — Le sentiment présent de l'Eglise affirme-t-il avec certitude l'Assomption corporelle de la Vierge? 15

Chapitre II. — Quels éléments d'appréciation nous fournit la tradition antique? 25

Chapitre III. — Peut-on dégager de l'Ecriture une preuve de l'Assomption corporelle? .. 65

Chapitre IV. — Une confirmation de notre thèse ressort-elle de l'analogie de la foi? .. 81

Chapitre V. — La vérité de l'Assomption ne peut être puisée que dans la Tradition apostolique 93

Chapitre VI. — Y a-t-il lieu d'envisager une affirmation explicite des Apôtres? 103

Chapitre VII. — Est-il opportun de solliciter sur ce point de doctrine une définition solennelle? 113

Imprimerie VULLIEZ

: à JOIGNY (Yonne) :

: : : 1926 : : :

245.6
F274
Favier, Marius
AUTHOR
L'Assomption corporelle de la
TITLE
Mere de Dieu dans le dogme catho.
DATE DUE
BORROWER'S NAME
Z45.6
F274
Property of
CBF
Please return to
Graduate Theological
Union Library